

**République du Sénégal**

-----0-----

**Un peuple-Un But-Une foi**



**MINISTRE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES,  
DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DES  
TERRITOIRES**



**OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA  
DECENTRALISATION ET DU  
DEVELOPPEMENT LOCAL**

**Rapport général**

**Juillet 2021**



« Agir ensemble pour le développement durable de nos territoires »

---

*Direction des Systèmes d'Information et de l'Observatoire*

-----○○○-----

## **RAPPORT GENERAL**

# **PROCESSUS ET MECANISMES DE MISE ŒUVRE DE L'OBSERVATOIRE**

-----○○○-----

## **Phase pilote/Pôle Casamance**

**Juillet 2021**

## Table des matières

I.Introduction.....	10
II.Rappel des missions de l'Agence de Développement local (ADL).....	11
III.Définition des concepts clés.....	13
IV.Méthodologie de formulation et de mise en œuvre.....	15
4.1. Etude de formulation du projet d'observatoire.....	15
4.2. Méthodologie de mise en œuvre.....	17
4.3. Gouvernance de l'observatoire, domaines et échelles d'observation.....	21
4.3.1. Gouvernance de l'ONDDL.....	22
4.3.2. Mutualisation des approches et coproduction des livrables attendus par les tutelles techniques et financières.....	25
4.3.3. Domaines, indicateurs et échelles d'observation.....	27
4.4. Renforcement de capacités des points focaux.....	42
4.4.1. Choix des points focaux.....	42
a) Une démarche participative et inclusive.....	48
b) Triangulation et validation des informations.....	49
Phase 1 : Cadrage, instrumentation et planification de la mission.....	49
Phase 2 : Suivi-évaluation des formations et établissement de la situation de référence..	50
Phase 3: Collecte de données complémentaires et validation des indicateurs.....	53
Phase 4: Partage et restitution des résultats provisoires au niveau départemental.....	55
Phase 5: Réunion bilan au niveau régional.....	56
c) Production des outils.....	57
d) Les livrables.....	59
e) Les points focaux en difficulté.....	59
4.5. Stratégie de collecte des données.....	61
4.5.1. Elaboration de la stratégie de collecte des données : dispositif, outils et méthodes de collecte.....	61
(a) Points focaux et Centres d'Appui au Développement local.....	64
□ la transmission des données au niveau départemental.....	64
(b) Service Départemental d'Appui au Développement local (SDADL).....	64
(c) Cellule technique régionale.....	64
(d) Comité technique national.....	65
4.5.2. Déroulement de la collecte des données, saisie, traitement, remontée et renseignement des indicateurs.....	67
V.Difficultés rencontrées et enseignements tirés durant la phase pilote.....	70

5.1. Contraintes et limites .....	70
5.2. Enseignements tirés .....	72
VI.Recommandations et perspectives.....	74
6.1. Recommandations .....	74
6.2. Perspectives.....	77
6.2.1. Extension de l’ONDDL .....	77
6.2.2. Formulation du Programme d’Appui à la Maîtrise de l’Information territoriale (PAMIT) .....	78
Conclusion générale .....	83
<u>Liste des tableaux et des figures .....</u>	<u>85</u>

## **Le Mot du Ministre**

Dans leurs activités de tous les jours, les collectivités territoriales, les populations et les divers autres acteurs produisent et consomment de l'information.

L'information territoriale est une donnée statistique collectée à partir du territoire et constitue une ressource stratégique à nulle autre pareille pour la gestion des collectivités territoriales au quotidien et la formulation de stratégies de développement adaptées aux réalités locales.

Dans un certain sens, l'information territoriale doit être considérée comme jouant un rôle aussi déterminant que les ressources physiques comme le budget local, les matières premières, l'énergie et les ressources humaines.

Aussi la problématique de sa maîtrise apparaît-elle à la fois comme un enjeu majeur et un défi à relever dans l'optique d'une territorialisation avisée des politiques publiques.

Une bonne maîtrise de l'information territoriale et une connaissance fine des réalités socio-économiques, des richesses et potentialités des différents territoires s'avèrent nécessaires pour déterminer les priorités en matière de production et de collecte de données, pour garantir à chaque citoyen l'accès à l'information, et également pour coordonner les actions et les moyens en vue de renforcer leur efficacité et leur efficacité. Elle permet aux autorités locales de disposer d'instruments de pilotage et d'aide à la décision dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de leurs projets et programmes prioritaires d'investissements.

Les collectivités territoriales éprouvent encore d'énormes difficultés à planifier et à exécuter convenablement leurs projets de développement, en raison notamment du manque d'informations désagrégées et fiables, de l'absence d'indicateurs pertinents devant renseigner les autorités locales sur la nature et l'ampleur des attentes et besoins. Cet état de fait explique, en grande partie, les insuffisances notoires qui entravent l'affirmation de leur leadership sous le rapport de la gouvernance territoriale dans ses déclinaisons foncière, financière, budgétaire et administrative notamment.

L'Observatoire National de la Décentralisation et du Développement Local (ONDDL) a ainsi vu le jour dans un contexte difficile où, ni l'État, ni les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ni les élus locaux et encore moins les opérateurs économiques territoriaux et nationaux ne pouvaient disposer de données socio-économiques désagrégées, fiables et actuelles principalement en raison d'un manque de dispositifs adéquats prévus à cet effet et de la forte centralisation des systèmes de production et de gestion statistiques existants.

C'est précisément pour lever de telles contraintes, que le Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires dont, j'ai aujourd'hui la charge, a inscrit dans le document cadre du Programme d'Appui à l'Acte III de la Décentralisation au Sénégal (PROACTSEN) et la Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD), la maîtrise de l'information territoriale comme une priorité.

L'Agence de Développement Local (ADL) s'est inscrite dans ce sillage depuis 2015 en mettant en place une équipe dédiée et en mobilisant d'importantes ressources budgétaires et des appuis financiers extérieurs qui ont permis de dérouler la phase expérimentale dont les résultats se trouvent consignés dans les six (06) rapports qui suivent :

- 1. Processus et mécanismes de mise en oeuvre de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local ;*
- 2. Profil administratif et démographique des collectivités territoriales ;*
- 3. Chiffres clés de l'information financière et budgétaire des collectivités territoriales;*
- 4. Chiffres clés des compétences transférées aux collectivités territoriales couvertes par l'observatoire dans les domaines de l'Éducation, de la Santé, de la Démographie, de l'Environnement et des Ressources naturelles ;*
- 5. Profil des indicateurs du Système de Suivi des Services sociaux de Base (4SB) dans les Collectivités territoriales Amies des Enfants ;*
- 6. Consolidation et mise à l'échelle de l'observatoire : Formulation du document du Programme d'Appui à la Maîtrise de l'Information Territoriale (PAMIT).*

Pour garantir le succès de la mise à l'échelle de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local (ONDDL), l'Agence de Développement local (ADL) a formulé le nouveau Programme d'Appui à la Maitrise de l'Information territoriale (PAMIT) qui a même fait l'objet d'une inscription au PTIP.

L'objectif du PAMIT vise à contribuer à la résolution définitive des difficultés des collectivités territoriales à planifier et à exécuter convenablement leurs projets de développement en mettant à disposition des statistiques désagrégées et fiables répondant aux véritables préoccupations des décideurs et des populations. La réalisation réussie d'un tel programme nécessite la mobilisation de ressources financières suffisantes auprès de l'Etat, de ses partenaires techniques et financiers, des collectivités territoriales bénéficiaires et du secteur privé.

Je voudrais donc saisir l'opportunité que m'offre la publication des premiers rapports fournis sur le Pôle Casamance pour remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé activement à la mise en place et à la production des livrables de l'observatoire notamment l'UNICEF, le Programme Gouvernance locale de l'USAID, l'ONUDI, les Autorités administratives et locales ainsi que les services techniques déconcentrés pour leur contribution à l'atteinte des objectifs fixés à l'Agence de Développement local (ADL) dans le domaine de la maîtrise de l'information territoriale relativement à la gouvernance des collectivités territoriales et au développement local.

**M. Oumar GUEYE**

**Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement  
des Territoires**

**Porte-parole du Gouvernement**

## **Propos introductif du Directeur général de l'ADL**

Créée par décret n° 2010-995 du 2 août 2010, l'Agence de Développement local (ADL) répond à un besoin, pour l'Etat, de mettre en place une structure pérenne bénéficiant d'une autonomie administrative et financière chargée de la promotion et de la coordination des actions de développement local.

Parmi ses missions spécifiques, l'ADL est chargée :

- de promouvoir les actions de renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure prise en charge des exigences du développement local ;
- de constituer une base de données sur les collectivités territoriales, en vue de mettre à la disposition des acteurs, des outils et méthodologies pour une bonne planification du développement local, ainsi que les résultats des études et recherches réalisées ;
- de faciliter la mise en place et d'animer l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local ;
- d'assurer, en relation avec les acteurs concernés, le suivi-évaluation des réalisations des projets et programmes mis en œuvre dans le domaine de la Décentralisation et du développement local ; de l'organisation et de la diffusion de l'information sur le développement local en vue de la facilitation de la prise de décisions appropriées ; du Fonds de Dotation de la Décentralisation, du Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales et de l'utilisation des ressources internes de l'exécution du Budget Consolidé d'Investissement et d'autres fonds concernant les collectivités territoriales.

Depuis 2015, l'Agence de Développement local a réalisé une étude de faisabilité du projet de mise en place de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local doté d'une plateforme informatique décisionnelle devant appuyer équitablement les collectivités territoriales du pays. Une phase expérimentale effective de cinq années (2016-2020) a démarré dans les trois régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor, couvrant les 122 collectivités territoriales du Pôle Casamance.

La consolidation des acquis de la phase expérimentale de l'observatoire porte sur les modes de gouvernance et les mécanismes de mise en œuvre, le choix des domaines prioritaires d'intervention, la description et la priorisation des indicateurs à observer, le renforcement des capacités des points focaux et l'adoption d'une stratégie de collecte et de remontée des données.

Le principal défi à relever en congruence avec la complexité d'un tel projet porte donc essentiellement sur les questions liées à la problématique de l'alimentation régulière d'indicateurs pertinents désagrégés et à celle de leur accessibilité pour les usagers et le public en général.

Cependant et malgré les difficultés rencontrées dans ce domaine, des efforts louables et d'immenses sacrifices ont été consentis par la Direction des Systèmes d'Information et de l'Observatoire de l'ADL pour obtenir et livrer les résultats probants contenus dans

les six rapports produits et mis à disposition. Qu'il me soit donc permis d'adresser mes chaleureuses félicitations à son Directeur Aliou KANDJI et à l'ensemble de ses collaborateurs.

Je ne saurais terminer sans accorder une mention spéciale à Monsieur Oumar GUEYE, Ministre des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires, pour son appui constant depuis sa nomination à la tête du département et saluer la contribution décisive apportée aux travaux de l'Observatoire par les autres structures du ministère, le Président et les membres du Conseil de Surveillance, les responsables de l'UNICEF et du Programme Gouvernance locale de l'USAID, les Autorités administratives et locales, les Agences Régionales de Développement, ainsi que les services techniques déconcentrés qui, de près ou de loin, ont participé activement, d'abord à la mise en place de l'observatoire lui-même, et ensuite à la production des livrables de la phase pilote. L'ADL, par ma voix, les remercie vivement à la fois pour leur soutien, leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.

**Malal CAMARA**

**Directeur général**

**Agence de Développement local**

## I. Introduction

La maîtrise de l'information territoriale est un enjeu majeur pour le pouvoir central et les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques et des stratégies de décentralisation et de développement local. Elle permet aux autorités locales de disposer d'instruments de pilotage et d'outils d'aide à la décision en vue de jouer le rôle de leadership qui doit être le leur dans la planification et la mise en œuvre de leurs projets et programmes prioritaires d'investissements.

Ces collectivités territoriales doivent, pour ce faire, s'appuyer sur un système d'information complet et crédible, leur permettant de prendre la bonne décision.

Cependant, elles éprouvent encore d'énormes difficultés à planifier et à exécuter convenablement leurs projets de développement, en raison notamment du manque d'informations désagrégées et fiables, de l'absence d'indicateurs pertinents permettant de renseigner les autorités locales sur la nature et l'ampleur de leurs attentes et besoins.

Cet état de fait explique, en grande partie, les insuffisances notoires observées dans l'affirmation du leadership et la maîtrise de la gestion financière, budgétaire et administrative des collectivités territoriales. A cela, s'ajoutent l'insuffisance et la faiblesse technique des ressources humaines au sein desdites collectivités notamment dans la préparation et la mise en œuvre des programmes et projets de développement.

Soucieux de prendre en charge ces points dits faibles tels que révélés par le diagnostic du secteur, le Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires (MCTDAT) a inscrit dans le document cadre du Programme d'Appui à l'Acte III de la Décentralisation au Sénégal (PROACTSEN) et la Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD), la maîtrise de l'information territoriale comme priorité de son Programme Gouvernance territoriale.

Ainsi, pour garantir le succès dudit programme, l'Agence de Développement local (ADL) a élaboré le nouveau « Programme d'Appui à la Maîtrise de l'Information territoriale » en vue de consolider les acquis de la phase pilote de l'Observatoire national

de la Décentralisation et du Développement local dans le Pôle Casamance et d'assurer sa mise à l'échelle progressive sur l'étendue du territoire national.

Après un bref rappel des missions spécifiques de l'ADL et une définition sommaire des concepts clés utilisés, le rapport aborde tour à tour :

- la méthodologie de formulation et de mise en œuvre intégrant les éléments ci-dessous :
  - le choix de la zone d'intervention et des modes de gouvernance de l'observatoire à l'échelle nationale et locale ;
  - l'identification des domaines d'intervention, des échelles d'observation, le choix et la description des indicateurs à observer ;
  - le renforcement des capacités des points focaux impliqués ;
  - la stratégie de collecte et de remontée des données ;
- les difficultés rencontrées et les enseignements tirés du bilan d'exécution de la phase pilote ;
- et enfin, les recommandations et les perspectives.

## **II. Rappel des missions de l'Agence de Développement local**

L'Agence de Développement local, créée par décret n°2010-995 portant création, organisation et fonctionnement modifié par le décret n° 2011-253 du 17 février 2011, a pour mission générale la coordination et la promotion des actions de développement local sur toute l'étendue du territoire national. De manière spécifique, l'ADL est chargée, entre autres :

- de constituer une base de données sur les collectivités territoriales en vue de mettre à la disposition des acteurs des outils et méthodologies pour une bonne planification du développement local ainsi que les résultats des études et recherches réalisées ;
- de faciliter la mise en place et d'animer l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local ;

- d'assurer, en relation avec les acteurs concernés, le suivi-évaluation :
  - des réalisations des projets et programmes mis en œuvre dans le domaine de la Décentralisation ;
  - du " Fonds de Dotation de la Décentralisation, du Fonds d'Equipement des Collectivités territoriales et de l'utilisation' des ressources internes .de l'exécution du Budget Consolidé d'Investissement et d'autres fonds concernant les collectivités territoriales ;
- d'organiser et de diffuser l'information sur le développement local en vue de la facilitation de la prise de décisions appropriées.

### III. Définition des concepts clés

Dans ce rapport, il est proposé la définition de quelques concepts clés pour une meilleure compréhension commune des termes utilisés.

**Information** : Elle est définie comme l'action d'informer, de s'informer, de donner la connaissance d'un fait ou de la rechercher. Une information est une nouvelle, un renseignement, une documentation sur quelque chose ou sur quelqu'un, portés à la connaissance de quelqu'un.

**Territoire** : le terme territoire est polysémique ; il renvoie à des significations variées qui dépendent de l'angle d'approche, des disciplines et de l'époque. En géographie plus particulièrement, la notion de territoire a pris une importance croissante, notamment en géographie humaine et en géographie politique.

**Information territoriale** : elle est définie comme étant une donnée statistique, socio-économique, géographique collectée à partir du territoire. Elle peut être perçue comme une ressource pour la formulation des stratégies de développement.

**Intelligence territoriale** : elle se définit comme un processus de collecte et de gestion de l'information en vue d'adapter l'action d'un acteur territorial.

**Maîtrise de l'information territoriale** : elle est considérée comme un enjeu majeur dans la gestion des territoires en ce sens qu'elle joue un rôle stratégique dans la planification, l'exécution et le suivi-évaluation des politiques, projets et programmes de développement des collectivités territoriales.

**Système d'information territorial** : il s'agit d'un dispositif mutualisé de ressources d'un territoire ou groupement de territoires sous la forme d'un portail cartographique accessible en ligne. Il rassemble les données produites par les territoires et leurs partenaires, qu'il organise, capitalise, valorise et confronte pour fournir une aide aux acteurs, décideurs, habitants et visiteurs afin de mieux appréhender nos territoires.

**Domaine** : le domaine est l'équivalent du secteur d'activités où les acteurs et leurs partenaires travaillent quotidiennement. Ils sont fournisseurs ou utilisateurs de données désagrégées, fiables et accessibles.

**Indicateur :** L'indicateur est une grandeur spécifique observable et mesurable qui peut servir à montrer les changements obtenus ou les progrès accomplis par un programme en vue de la réalisation d'un effet spécifique. Il doit être localisé, clair et spécifique, et ainsi permettre à l'acteur, au décideur et au visiteur d'évaluer ou d'aider à la prise de décisions éclairées.

**Gouvernance locale :** également appelée gouvernance territoriale, elle est à la fois un système de gestion et de contrôle à l'œuvre par les différents niveaux et échelons territoriaux dans les Etats fédéraux et Etats unitaires décentralisés.

**Echelles d'observation :** Les niveaux de fourniture, d'utilisation et d'analyse des données et indicateurs sont représentés dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation par la commune, le département, la région, l'intercommunalité et le pôle territoire.

## IV. Méthodologie de formulation et de mise en œuvre

L'Agence de Développement local a, dès 2015, lancé une étude de faisabilité du Projet de mise en place de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local (ONDDL). La zone test du Projet d'observatoire est le Pôle Casamance. Ce choix a été motivé par le fait que Son Excellence Monsieur le Président de la République l'a proposé comme pôle pilote pour la matérialisation de la nouvelle réforme dénommée « Acte III de la Décentralisation ». Ce pôle regroupe les 122 collectivités territoriales des trois régions administratives de Sédhiou, de Kolda et de Ziguinchor.

### 4.1. Etude de formulation du projet d'observatoire

L'étude de formulation a révélé que la réussite de la mise en place d'un observatoire nécessite la prise en charge de trois éléments fondamentaux.

D'abord, c'est un outil qui doit être **accessible** et ainsi fournir à tous les acteurs concernés, l'ensemble des informations dont ils ont besoin, offrir des possibilités pour l'alimenter de façon simple et rapide. Ensuite, l'outil doit être **évolutif** en ce sens que toutes les évolutions au sein du territoire peuvent être intégrées. Enfin, il doit être un outil **pérenne** qui dépend fortement de son mode de gouvernance.

Un autre élément important est la prise en compte des importantes ressources à mobiliser dans la mise en place et le fonctionnement d'un tel outil. En effet, la réussite d'un observatoire implique un effort humain et budgétaire considérable. Aussi, convient-il, avant de déployer un tel investissement, de trouver une réponse à des questions basiques se rapportant au mode de gouvernance le plus adapté, aux fournisseurs de données, à la fréquence de leur mise à disposition, aux acteurs et aux moyens à mettre en œuvre pour le recueil des données et surtout à l'identification et à la description d'indicateurs pertinents à renseigner.

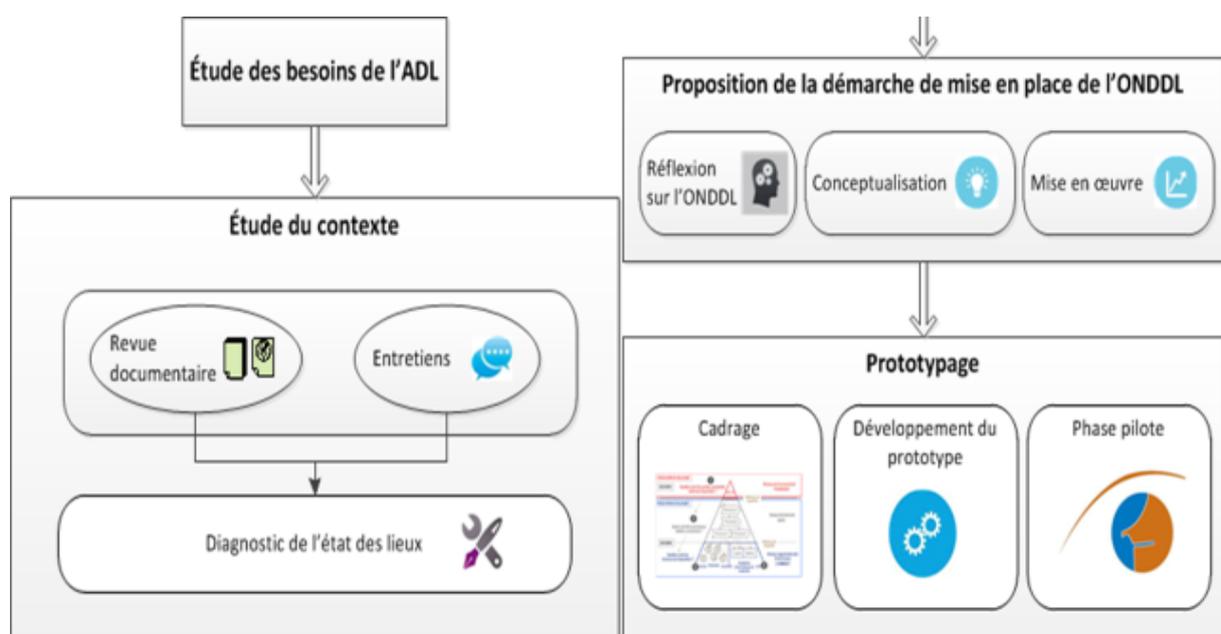
La mise en place de l'observatoire comporte, par ailleurs, quelques risques qu'il importe de bien gérer, dès la conceptualisation du projet à savoir la résistance de certains acteurs (centraux et locaux) aussi bien dans la réalisation du dispositif que dans la mise à disposition des données.

Le processus de formulation du projet d'observatoire a suivi les étapes d'étude des besoins du Département de tutelle et notamment de l'ADL, l'étude du contexte s'appuyant sur la revue documentaire, les entretiens et le diagnostic de l'état des lieux, la proposition de démarche de mise en place de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local (ONDDL) et le prototypage à travers la mise en œuvre de la phase pilote.

Les autres aspects pris en charge par l'étude de faisabilité concernent :

- l'accord sur l'ancrage institutionnel de l'observatoire le plus à même d'assurer une meilleure représentativité pour la mobilisation des parties prenantes ;
- le choix de limiter, pour la phase test, le nombre de domaines d'observation à cinq au maximum au vu de la complexité d'un projet d'observatoire ;
- la nécessité d'avoir un instrument prenant en charge les éléments fondamentaux que sont l'accessibilité, l'évolution, la pérennité et l'importance des ressources (humaines/budgétaires) ;
- l'élaboration d'un cadre logique d'intervention adossé à un plan d'actions budgétisé.

Figure 1: démarche de conceptualisation du projet de l'ONDDM



Pour rendre opérationnel le prototype, l'ADL a commandité, en 2016, l'étude de construction de la Plateforme Système d'Information géographique et du Géo portail de

l'ONDDL suivie par une série de sessions de sensibilisation, d'information et de formation des élus, des acteurs territoriaux et autres partenaires techniques en charge de la mise en œuvre de l'observatoire.

Cette étude a permis d'obtenir deux réalisations majeures à savoir :

- la mise en place opérationnelle de la plateforme SIG et du Géoportail d'accès, de consultation et de surveillance de l'ONDDL ;
- la constitution d'une base de données couvrant 122 collectivités territoriales dans les domaines de la gouvernance territoriale, de l'éducation, de la santé et de l'environnement et des ressources naturelles notamment forestières.

## **4.2. Méthodologie de mise en œuvre**

L'étude de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement (ONDDL) répond au besoin de l'Etat du Sénégal de fournir aux collectivités territoriales et acteurs du secteur local, un véritable outil d'aide à la décision et un précieux support pour l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la capitalisation des projets et programmes porteurs de croissance économique et de développement local.

Les résultats de cette étude, ainsi que le développement de la plateforme SIG et géoportail web ont révélé l'extrême complexité du projet d'observatoire au plan global et doivent amener à prendre en compte un certain nombre d'éléments spécifiques. Il s'avère en effet que la réussite de l'ONDDL dépend davantage de facteurs organisationnels que de facteurs techniques. Il est désormais admis que du point de vue de la faisabilité, l'aspect technique est l'élément le moins contraignant dans la mise en place d'un observatoire.

Toutefois, les acteurs intervenant dans la décentralisation et le développement local étant multiples et variés, la première condition de réussite de l'ONDDL est l'adoption d'une démarche participative et inclusive dès sa conceptualisation. Du reste, cette participation doit être institutionnalisée et produire ses pleins effets sur le fonctionnement de l'observatoire autant que sur la production et la diffusion des résultats de ses livrables.

A ces différents éléments, s'ajoutent d'autres conditions fondamentales pour garantir la pérennité de l'ONDDL. Il s'agit notamment de son ancrage politique, de l'implémentation d'une approche de mise en œuvre participative et inclusive, de la mise à disposition de ressources financières propres, de recrutement et/ou affectation de ressources humaines qualifiées et dédiées, ainsi que de construction d'alliances structurées et durables avec des partenaires fiables.

La mise en place de l'ONDDL nécessite en dernier lieu, l'adoption d'une démarche systémique bien élaborée, car l'échec et l'absence d'un élément du projet risque d'entraîner l'échec de tout le projet.

Les différentes étapes de mise en place de l'ONDDL sont présentées, ainsi qu'une proposition d'organisation. Le budget global de mise en place est défini, de même que le budget prévisionnel pour les cinq premières années de fonctionnement.

Durant la phase pilote, les mécanismes de mise en œuvre ci-après ont été identifiés et mis en place avec l'accompagnement des autorités locales et administratives, ainsi que de tous les acteurs territoriaux et partenaires techniques et financiers.

La mise en œuvre de l'ONDDL a suivi les huit (08) étapes suivantes :

- le choix de la Casamance (Pôle Casamance) comme territoire à observer et ses enjeux pour la matérialisation de l'Acte III de la Décentralisation ;
- l'identification des différentes parties prenantes et leurs rôles respectifs ;
- la mise en place de dispositifs institutionnels de pilotage et d'animation (comité de pilotage, comités techniques régionaux et départementaux de contrôle et de validation, de points focaux chargés de la collecte de données) ;
- la définition des objectifs de l'observatoire ;
- la formulation des questions à renseigner ;
- la construction d'indicateurs pertinents ;
- le développement de l'application informatique (Plateforme de l'observatoire) ;
- l'élaboration du canevas de travail pour un fonctionnement efficace de l'observatoire.
  - collecte des données

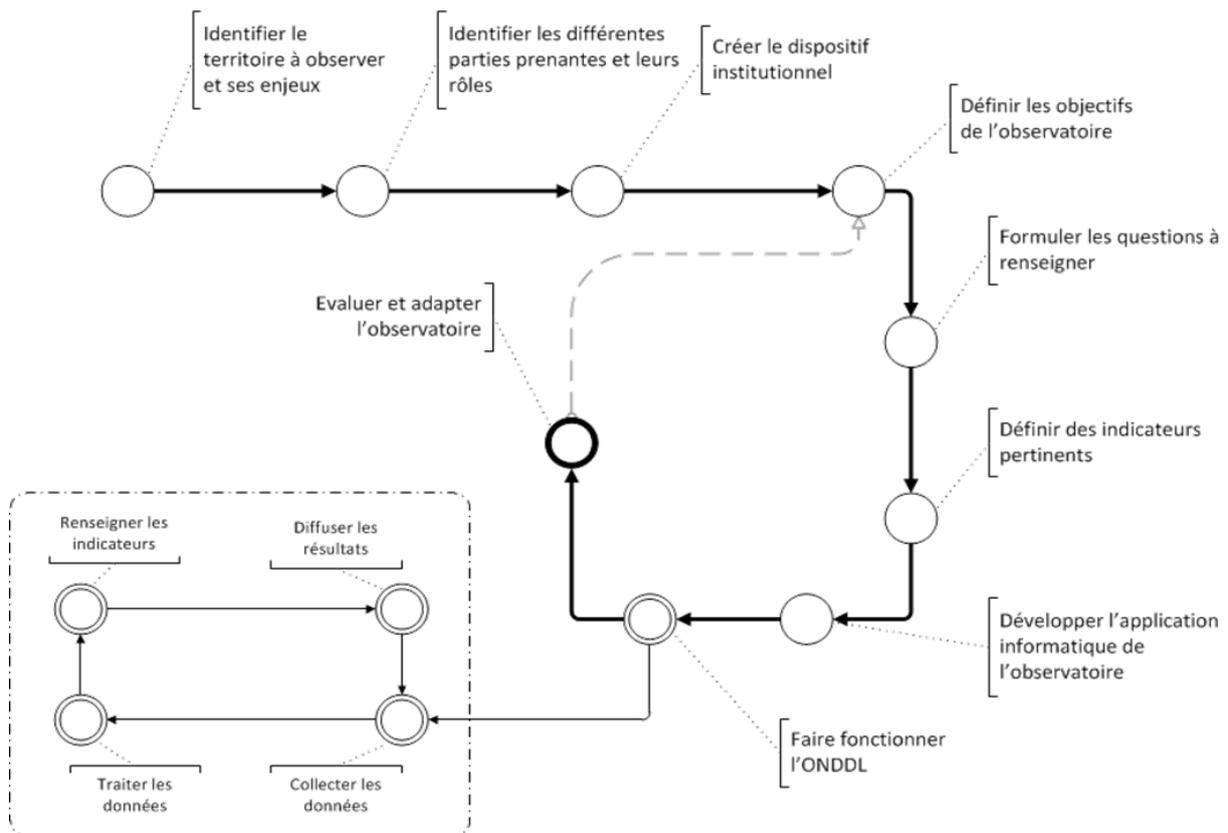
- traitement des données
- renseignement des indicateurs
- élaboration rapports et diffusion des résultats et livrables.

Ces différentes étapes ont été regroupées en trois phases :

- une première phase dite préparatoire au cours de laquelle tous les éléments nécessaires à la mise en place institutionnelle de l'ONDDL ont été identifiés ;
- une seconde phase qui a permis d'inscrire l'orientation de l'observatoire dans un horizon d'amorçage couvrant la période 2016-2020 et dont les résultats seront révélés au public à l'occasion du lancement officiel, en grande pompe, du projet dans le courant de l'année 2021 ;
- une troisième et dernière phase d'évaluation complète de l'expérience test, la capitalisation des acquis permettant d'alimenter et de réajuster les dispositifs envisagés pour la mise à l'échelle à travers le ''Programme consolidé d'Appui à la Maîtrise de l'Information territoriale'' en cours de formulation.

Le schéma suivant synthétise globalement les étapes de mise en œuvre de l'ONDDL qui reposent fortement sur une approche participative.

Figure 2: Etapes de mise en œuvre de l'ONDDL



La finalité de l'observatoire est d'avoir à la fois :

- ❖ un outil d'aide à la décision et de suivi permettant de mesurer l'avancement et l'efficacité des actions réalisées dans les collectivités territoriales ;
- ❖ un outil de gouvernance et de gestion permettant de détecter les évolutions, de voir si elles vont dans le sens souhaité, d'alerter et de proposer des correctifs, si le besoin se fait sentir ;
- ❖ un outil de participation citoyenne et de communication permettant, selon une périodicité déterminée, de présenter les résultats et livrables ou les effets des actions menées dans le cadre de la décentralisation et du développement local.

### **4.3. Gouvernance de l'observatoire, domaines et échelles d'observation**

La complexité de l'environnement de la décentralisation et du développement local a nécessité, dans le choix du mode de gouvernance de l'ONDDL, de prendre en compte quelques éléments fondamentaux parmi lesquels la représentativité, la légitimité, la compétence et la réactivité.

De façon plus pratique, pour garantir la réussite et l'efficacité de l'ONDDL, l'étude de faisabilité s'est appesantie sur l'ancrage institutionnel, l'organisation et le fonctionnement, ainsi que sur les moyens de financement.

Le choix d'une entité autonome administrativement et financièrement a été proposée pour assurer la liberté d'action et d'analyse nécessaire à la bonne réussite d'un observatoire. Cependant et compte tenu du fait que la facilitation de la mise en place d'un observatoire et son animation sont expressément inscrites dans le décret fixant les missions de l'ADL, l'option a été prise de laisser l'agence continuer à assurer le pilotage de la mise en œuvre.

Pour pallier aux lenteurs dans la mise en place de partenariats efficaces avec les autres ministères, son organisation intègre les structures de ces ministères dans toutes les étapes de la mise en œuvre de l'ONDDL.

L'ONDDL exerce ses missions en liaison avec les administrations publiques, leurs démembrements territoriaux, les établissements, centres et instituts de recherche basés sur le territoire national. Il peut, en outre, établir des partenariats avec des institutions internationales remplissant des missions similaires.

### 4.3.1. Gouvernance de l'ONDDL.

Le schéma de gouvernance prend en compte le niveau central aussi bien que le niveau local.

#### 4.3.1.1. Au niveau central

L'ONDDL étant intégré dans le dispositif institutionnel de l'agence de développement local, la prochaine étape de mise en œuvre qui correspond à la phase de mise à l'échelle a donné lieu à la formulation du "Programme d'Appui à la Maîtrise de l'Information territoriale" pour le pilotage duquel il est prévu deux organes au niveau national à savoir, le Conseil d'Orientation et le Comité technique :

- **Le Conseil d'orientation** du programme est chargé de définir les grandes orientations de l'ONDDL. Il est composé par l'ensemble des parties prenantes, pour garantir une représentation large et équilibrée. Le conseil d'orientation est présidé par le Ministre de tutelle, en charge du développement local. Il réunit des représentants des administrations centrales, des collectivités territoriales, de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et de personnes qualifiées de la société civile.

Par ailleurs, il est prévu, dans la composition du Conseil, la participation des représentants des neuf (9) ministères dont les domaines de compétences sont transférés aux collectivités territoriales ainsi que de ceux des ministères de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dont les activités impactent le développement local.

Le Conseil est chargé notamment :

- de définir les orientations de l'Observatoire ;
- d'approuver le programme d'activités de l'Observatoire ;
- d'adopter le budget et d'arrêter les comptes et les états financiers annuels ;
- d'examiner le rapport d'activités de l'Observatoire ;
- de formuler des recommandations à l'endroit des autorités publiques compétentes.

Il se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président.

- **Le comité technique** du programme est chargé, en ce qui le concerne, de mener les opérations, c'est-à-dire d'animer l'observatoire au quotidien. Il est composé du Représentant de la Direction générale de l'ADL (Président), de la Direction des Systèmes d'Information et de l'Observatoire qui en assure le secrétariat, les Représentants des Associations d'Elus, des Directions et Agences ayant des activités dans les domaines de la Décentralisation et du développement local, et des Représentants des Ministères à compétences transférées.

Le comité technique se réunit tous les trimestres sur convocation de son Président.

Ce comité est le bras technique de l'ONDDL. À ce titre, il est chargé :

- d'établir les indicateurs pertinents pour le suivi des politiques publiques dans les domaines retenus ;
- de mener des analyses prospectives visant à proposer une vision sur la maîtrise des domaines observés par l'ONDDL, de fournir des données à tous les secteurs d'activité concernés et de dresser le bilan annuel de la décentralisation et du développement local au Sénégal ;
- de collecter, analyser et mettre à la disposition des décideurs publics, privés ainsi que des différents organismes nationaux et internationaux, les informations de référence sur la gouvernance locale au Sénégal ;
- de proposer au gouvernement des mesures idoines pour l'efficacité de l'action publique, ainsi que des mesures d'accompagnement et/ou d'adaptation des politiques publiques ;
- de renforcer les capacités des institutions et organismes chargés de collecter les données relatives à la décentralisation et au développement local, de manière à créer, à l'échelle nationale, un réseau fiable de collecte et de transmission desdites données.

#### 4.3.1.2. Au niveau local

La mise en place d'un observatoire territorial constitue un enjeu majeur qui est avant tout d'ordre stratégique. Cependant, cet observatoire ne peut prendre tout son sens que lorsque tous les acteurs au niveau territorial se rendront également compte de la nécessité de travailler en synergie autour d'un même et unique projet.

En effet, l'un des premiers éléments renforçant cette conviction est la disponibilité des données permettant de calculer les indicateurs. Ces données ne pourront être obtenues efficacement, en qualité et en quantité, que par la mise en place d'un dispositif commun de terrain, avec toutes les composantes qui œuvrent pour un même objectif. D'autres éléments doivent être pris en considération, à savoir l'engagement des partenaires techniques et financiers, et la mutualisation des efforts pour implémenter l'outil et le rendre effectivement opérationnel dans toutes les régions du Sénégal.

C'est en conformité avec cet impératif que l'ADL a entrepris plusieurs actions concourant à concrétiser cette synergie, notamment en organisant plusieurs ateliers regroupant les différentes familles d'acteurs de la décentralisation et du développement local tout au long du processus, pour partager le projet de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local, notamment au niveau du Pôle Casamance.

Le dispositif collaboratif d'animation et le dispositif technique de collecte, de traitement et de saisie des données composés de points focaux ont été mis en place par les autorités administratives et locales avec l'appui des Agences régionales de Développement (ARD) et des Services régionaux d'Appui au Développement local (SRADL).

- La Cellule régionale de pilotage et d'animation présidée par le Gouverneur, appuyée et coordonnée par l'ARD et le SRADL. Elle est chargée de la validation des données et indicateurs renseignés à partir des communes et départements. Elle est également chargée de former les points focaux en provenance des communes et départements ;

- Le Comité départemental, présidé par le Préfet et chargé de la coordination, du traitement, de la validation et de l'analyse des données issues des communes sous la supervision du SDADL ;
- Le Bureau technique communal, présidé par le Sous-Préfet et coordonné par le Centre d'Appui au Développement local (CADL). Il est chargé de l'identification des sources de données et des points focaux, de leur accompagnement technique en vue d'assurer une collecte régulière des données et leur remontée au niveau départemental.

#### **4.3.2. Mutualisation des approches et coproduction des livrables attendus par les tutelles techniques et financières.**

Depuis 2013, le Sénégal est dans un processus de consolidation de ses collectivités territoriales à travers notamment la réforme portant Acte III de la décentralisation qui résulte de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013. Cette loi, portant Code général des Collectivités territoriales, entend apporter des correctifs aux lois de 1996. La quintessence de la réforme est notée dans l'exposé des motifs de la loi qui précise que : « l'objectif général visé par cette réforme, baptisée 'Acte III de la décentralisation', est d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ». Ainsi, ce contexte est caractérisé par un engagement de l'Etat à promouvoir des territoires forts, « l'option est prise de construire, dans le cadre d'un dialogue consensuel et prospectif, le renouveau de la modernisation de l'Etat, à travers une décentralisation cohérente dans ses principes, et performante dans sa mise en œuvre. Aussi, le Gouvernement envisage-t-il la refondation majeure de l'action territoriale de l'Etat, à travers le projet de réforme de la décentralisation »<sup>1</sup>.

La réalisation d'une telle réforme doit être portée par un dispositif institutionnel harmonisé et adapté, capable de porter les politiques de développement local. L'Etat s'appuie sur des structures déconcentrées et décentralisées pour la coordination et la mise en œuvre des politiques de développement. Dans le contexte politique actuel, il est important que la question du suivi des politiques publiques au niveau local soit

---

<sup>1</sup> Extrait de l'exposé des motifs de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales.

davantage prise en compte par les pouvoirs publics, tant du point de vue de la décentralisation que du développement local.

D'où l'intérêt pour l'Agence de Développement local de faire une étude pour la mise en place d'un Observatoire National de la Décentralisation et du Développement local, pour offrir aux différentes parties prenantes au développement local, une plateforme d'échanges, de surveillance et de réflexion

La volonté politique exprimée par le Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires, s'est manifestée à travers le Système Intégré de l'Information territoriale initié depuis 2017 par le Département. La mise en place opérationnelle de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local offre, à cet effet, un cadre fédérateur pour l'ensemble des initiatives en matière de maîtrise de l'information territoriale pour faciliter l'aide à la prise de décisions éclairées.

Suite à cette initiative, l'ADL a mené un travail important d'information et de sensibilisation autour de la production de livrables portés par l'ONDDL et dont le renseignement et le suivi des indicateurs sont imputables aux structures en charge du domaine retenu. Ainsi, les directions et agences rencontrées se sont engagées avec l'ADL à élaborer ou à contribuer à l'atteinte des livrables suivants :

Tableau 1: Liste des livrables proposés

Département	Livrables attendus	Périodicité	Responsable
<b>Gouvernance locale</b>	Rapport de suivi de l'utilisation des fonds de transfert de l'Etat aux collectivités territoriales	Annuelle	ADL avec la contribution de la DCT
	Rapport de suivi de la performance des collectivités territoriales	Annuelle	PNDL
	Rapport sur le profil de l'Elu local	Tous les 5 ans	DCT
	Publication sur l'état civil en chiffres	Annuelle	CNEC
	Rapport sur le niveau d'opérationnalisation des plans locaux de développement	Biannuelle	DPDT PNDL
<b>Aménagement du territoire</b>	Schémas départementaux d'aménagement du territoire	Tous les 5 ans	ANAT
	Rapport sur les déséquilibres interterritoriaux	Tous les 5 ans	ANAT
<b>Développement territorial</b>	Cartographie des interventions mise à jour	Biannuelle	ADL
	Rapport annuel sur l'évolution de l'Indice de Développement local	Annuelle	ADL
	Rapport-bilan de mise en œuvre des projets de territoire	Annuelle	DPDT
<b>Financement du secteur</b>	Rapport sur l'état d'exécution des PPP et autres modalités de financement des collectivités locales	Biannuelle	ADM

### 4.3.3. Domaines, indicateurs et échelles d'observation

#### 4.3.3.1. Identification des domaines, sous domaines, indicateurs pertinents

- **Identification des domaines et sous domaines**

Pour analyser les différents domaines de la décentralisation et du développement local, il faut au préalable comprendre la notion et le processus de transfert de compétences, tel qu'il est conçu et organisé par la législation sénégalaise.

La compétence peut être définie comme une habilitation textuelle qui fonde l'action de son auteur « dans un domaine, un lieu ou un secteur ». Dans le cadre de la décentralisation, elle constitue une technique d'aménagement des pouvoirs par l'Etat au profit des collectivités locales.

Dans le cadre de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local (ONDDL), les domaines sont définis selon deux axes : décentralisation et développement local.

Pour chacun de ces axes, les domaines sont définis de façon participative. Pour la décentralisation, ils concernent principalement les domaines transférés et pour le développement local, le choix porte sur tout autre domaine ayant un impact sur le territoire et ayant un rapport avec la population. Pour chaque domaine, des sous-domaines sont identifiés avec des indicateurs associés et renseignés par commune, département, Pôle, etc.

L'étude de faisabilité du projet de formulation de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local a identifié et recommandé un nombre restreint de domaines à observer. Ainsi, lors de la phase pilote dans le Pôle Casamance, les domaines ci-dessous ont été partagés et validés par l'ensemble des acteurs territoriaux :

- **la Gouvernance locale** avec ses sous domaines de la gouvernance administrative, de la gouvernance budgétaire & financière, de l'état civil et de la planification locale ;
- **l'éducation** avec ses sous domaines du préscolaire, de l'élémentaire, du moyen et du secondaire ;
- **la Santé** avec ses sous domaines de la santé de la reproduction, de la santé maternelle et néonatale, de la nutrition et alimentation, des infrastructures et équipements, de la couverture maladie universelle et des personnels et soins ;
- **l'environnement et les ressources naturelles** avec ses sous domaines de la protection des forêts, de la gestion de la faune, du reboisement et de l'exploitation forestière ;

- **la démographie** avec ses sous domaines de la population, de l'emploi et du chômage, etc.

Un autre domaine (ou thématique relative à l'enfance intitulée **4SB**) a été intégré au cours de la mise en œuvre de la phase pilote, en appui à l'UNICEF pour la prise en charge des indicateurs générés par son **Système de Suivi des Services sociaux de Base (4SB)** pour l'enfance dans les **Collectivités locales Amies des Enfants (CLAE)** des régions de **Sédhiou et de Kolda**.

Dans la perspective du passage à l'échelle de l'ONDDL, il est prévu progressivement d'ajouter *d'autres domaines à savoir l'économie locale, le foncier, l'hydraulique et l'assainissement*.

Durant la phase pilote, les échelles d'observation suivies sont **la commune, le département et le pôle territoire**.

A titre d'exemple, il est proposé le tableau suivant qui liste les **05** sous domaines et les **28** indicateurs prioritaires retenus dans le domaine de la gouvernance locale.

**Tableau 2: Gouvernance locale, sous domaines et indicateurs prioritaires suivis**

Sous domaines	Indicateurs clés	Sous domaines	Indicateurs clés
Gouvernance administrative (Partie personnel de la collectivité territoriale)	Nombre d'agents	ETAT CIVIL	Pourcentage de sites d'état civil qui disposent de registres d'acte de naissance et de cahiers de village au niveau de la collectivité
	Profil genre du personnel de la collectivité		Pourcentage de centres d'état civil qui disposent d'au moins un agent dédié et formé
	Profil âge du personnel de la collectivité		Pourcentage de quartiers/villages situés dans un rayon de moins de 5 Km d'un centre d'état civil
	Profil niveau d'étude du personnel de la collectivité		Pourcentage d'enfants enregistrés dans les registres de naissance de l'état civil
	Pourcentage type de contrat du personnel de la collectivité		
	Pourcentage du personnel de la collectivité par durée d'expérience		
Gouvernance administrative (Partie Elus de la collectivité territoriale)	Nombre d'élus	Gouvernance financière	Recettes de fonctionnement prévue et recouvrée
	Profil genre des élus		Recettes d'investissement prévue et recouvrée
	Profil âge des élus		Dépenses de fonctionnement prévue et exécutée
	Profil élus par niveau d'étude		Dépenses d'investissement prévue et exécutée
Profil des élus par catégorie professionnelle	Budget et compte administratif de la CT		
Fonctionnalité des organes	Nombre de sessions tenues par le conseil dans l'année		Taux de recouvrement des recettes budgétaires
	Fonctionnalité des commissions		Taux de réalisation des dépenses
	Nombre de délibérations soumises à l'autorité administrative.		Rapport Fonds transférés sur recettes totales
	Nombre de délibérations rejetées		Rapport entre recettes recouvrées et dépenses exécutées

- **Définition et identification des indicateurs**

L'indicateur est une notion fondamentale dans la mise en place d'un observatoire. Trouver des indicateurs d'un domaine étudié consiste à « rassembler ou à produire des informations qui en apportent des mesures descriptives »<sup>2</sup>. C'est pour cette raison que la recherche de tout indicateur doit passer par une explication large et approfondie des caractéristiques de ce domaine. Cette explication se manifeste par la définition des différents sujets spécifiques à étudier pour ce domaine. Un indicateur est donc ce qui renseigne un sujet défini dans un domaine précis. De façon plus détaillée, on peut définir un indicateur comme<sup>3</sup> :

<sup>2</sup> Ghiglione R. et Matalon B. (1999), Les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques, Coll. U – Sociologie, 301 p., p. 219-224

<sup>3</sup> Observatoire de développement local, document de formation, ENDA TM Relais Développement local Participé (rup).

- Une mesure qui fait la synthèse des informations sur un sujet spécifique et qui peut faire ressortir des problèmes précis. Exemple : le taux de chômage fournit une représentation adéquate de l'état de l'économie.
- Une variable qui simplifie des informations pertinentes et fait ressortir des phénomènes intéressants. Exemple : le taux de criminalité et le budget de prévention de la criminalité adopté par le gouvernement donnent une indication sur le niveau de sécurité publique.
- Un modèle qui simplifie un sujet complexe et le rend facilement accessible et compréhensible par l'opinion publique. Exemple : le taux de croissance de développement local fournit une indication sur le bien-être des populations locales dans leurs territoires.

Les indicateurs ont divers rôles notamment d'évaluer ou de mesurer l'impact d'une politique ou d'un programme (décalage entre objectifs et résultats obtenus), de comparer des lieux ou des situations, de fournir des éléments d'informations pour identifier les problématiques prioritaires, d'anticiper sur certains besoins, etc. Il peut être une variable qualitative ou quantitative et permet d'apprécier un phénomène ou une action « à partir d'une échelle de valeur normative et/ou comparative ». ***Tout indicateur doit être localisé, daté et typé.*** Ils peuvent prendre la forme de *données simples* (ex: prix de l'eau), *de ratios* (ex: rapport entre le prix des terrains et le revenu), de *pourcentages* (ex: taux de croissance développement local), etc.

Le postulat de base à respecter lorsque l'on veut identifier un indicateur est que celui-ci ne doit mesurer que ce qu'il est censé mesurer. Il est fondamental de définir ce que l'on veut mesurer avant de choisir un indicateur.

Pour le choix des indicateurs à observer, Il en existe une panoplie. Cependant, chaque observatoire, à l'image de l'ONDDL, définit lui-même ses indicateurs spécifiques qui lui semblent utiles pour ses besoins propres et adaptés à son contexte particulier. Dans le cas d'espèce, les moyens à mobiliser sont tout aussi importants à prendre en compte. En résumé, "les indicateurs se définissent en fonction des objectifs attendus, des

stratégies mises en œuvre pour les atteindre et d'une fine connaissance de la zone et du contexte d'intervention"<sup>4</sup>.

La définition des indicateurs de l'ONDDL a pris en compte un certain nombre d'éléments importants pour la décentralisation, pour le développement local et pour la gouvernance locale en général. Ces indicateurs ont *une utilité directe pour les politiques de développement local car ils permettent de fournir une vue d'ensemble et immédiate sur l'état économique, social et environnemental de chaque territoire du Sénégal*, notamment le Pôle Casamance. Un effort tout particulier a été apporté sur la disponibilité et la fiabilité des indicateurs retenus pour mesurer leur qualité et garantir leur utilisation par les différents acteurs du système.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la plateforme de l'ONDDL, il y a plusieurs acteurs qui sont impliqués directement ou indirectement et à plusieurs niveaux. Cependant, chaque collectivité territoriale ou acteur, dans son domaine, a besoin d'indicateurs spécifiques afin de répondre à ses préoccupations. Ces indicateurs les aider à mesurer les progrès réalisés, de façon objective, dans leur domaine spécifique et faire des comparaisons. Le choix des indicateurs de l'ONDDL s'est opéré en prenant en compte leurs **utilités**, c'est-à-dire les indicateurs jugés les plus pertinents par rapport aux sujets qui les intéressent dans chaque domaine. *Les indicateurs choisis sont établis sur une base participative, impliquant les représentants de tous les acteurs concernés par les questions abordées.*

Dans le cadre de l'ONDDL, plusieurs types d'indicateurs sont identifiés, combinés ou séparés :

- **Indicateurs de contexte** dont l'objectif sera d'aider les acteurs à apporter des éléments de diagnostic sur un territoire ;
- **Indicateurs de suivi** dont l'objectif est de suivre la réalisation et les résultats des actions ou politiques mises en œuvre ;
- **Indicateurs d'impact** qui servent à mesurer les effets des programmes, des projets ou des actions spécifiques.

---

<sup>4</sup> COTA asbl | Fiche 6 - Indicateurs des actions de développement,  
[http://www.cota.be/download/fo-gcp/Fiche6\\_GCP\\_Indicateurs.pdf](http://www.cota.be/download/fo-gcp/Fiche6_GCP_Indicateurs.pdf)

*Par ailleurs, pour garantir la réussite de l'ONDDL, il a été recommandé de commencer par définir un nombre limité d'indicateurs, pour des domaines que l'on maîtrise, dont on est sûr que les données sont disponibles et accessibles facilement.*

Concernant la **description des indicateurs**, pour assurer une bonne compréhension des indicateurs par les différents utilisateurs de l'ONDDL, une fiche descriptive a été élaborée et fournie pour chaque indicateur.

Cette fiche contient au moins les éléments suivants :

- l'intitulé de l'indicateur
- la définition de l'indicateur
- les objectifs et les enjeux de l'indicateur
- l'unité de l'indicateur
- la formule de calcul de l'indicateur, si nécessaire
- la source, la modalité de recueil, la périodicité de collecte et la définition de chaque composante de la formule de calcul de l'indicateur

*Dans le cadre du passage à l'échelle de l'ONDDL, il est important et opportun de mettre en place un répertoire national des indicateurs de la décentralisation et du développement local.*

La définition d'un indicateur englobe celle de son mode de calcul. **Ainsi, la valeur d'un indicateur est obtenue en faisant l'agrégation de plusieurs données qui peuvent être issues de sources différentes.** A ce titre, il est alors important d'avoir la certitude que chaque composante qui concourt à la formule de calcul de l'indicateur est bien référencée. Toutefois, il peut arriver qu'à un certain moment l'une de ces composantes ne soit pas disponible ou qu'elle soit erronée. Il faut donc trouver des méthodes de calcul permettant dans ce cas d'avoir une alternative pour pouvoir fournir une estimation fiable de la valeur de l'indicateur concernée.

Dans le cadre de l'ONDDL, deux approches pour le calcul de la valeur des indicateurs ont été retenues :

- La première approche consiste à recueillir les données et à appliquer la formule de calcul définie pour l'indicateur concerné, afin d'obtenir la valeur. Cette

méthode nécessite la mise en place d'un dispositif permettant de recueillir les données de base de façon fiable et sécurisée (en qualité et en quantité). C'est le cas des indicateurs de l'ONDDL où les données de base sont collectées et traitées par les sectoriels (Education, Santé et Environnement et ressources forestières). Pour la Santé, l'ONDDL est directement connecté au DHI2 grâce aux logins et mots de passe octroyés.

**Exemple** : indicateur scolaire : **Taux brut de scolarisation (TBS)**

**TBS = somme des effectifs scolarisés / population scolarisable.**

Pour le calcul de cet indicateur au niveau d'une commune, il est donc essentiel d'avoir les données sur l'effectif des élèves scolarisés et des données sur la population scolarisable pour cette commune. C'est l'agrégation des résultats des différentes communes qui va renseigner l'indicateur au niveau départemental. Le même procédé est reconduit pour avoir la valeur de cet indicateur au niveau de la région du pôle territoire, puis au niveau national.

- La seconde approche, quant à elle, est basée sur le partenariat avec d'autres entités sur le terrain tels que les ARD et les Services déconcentrés de la Direction de la Promotion du Développement territorial (DPDT ex. DADL) pour des indicateurs de Gouvernance locale. Il s'agit ici de s'accorder avec les structures partenaires sur les modalités à mettre en œuvre pour le calcul d'indicateurs jugées assez fiables. Ainsi, l'ONDDL intègre directement les valeurs de ces indicateurs dans la plateforme.

**Exemple** : Indicateur budgétaire et financier : **Ratio per capita des recettes des CT du Pôle Casamane**

**Ratio per Capita = Recettes globales CT du Pôle/ Population CT du Pôle**

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du travail, il est recommandé à l'ONDDL de développer un partenariat fort et diversifié pour opérationnaliser ses différents dispositifs de recueil des données mis en place.

En résumé, pour la démarche de définition des indicateurs de l'ONDDL, il a été adopté ce qui suit :

- Identification des sujets à étudier pour chaque domaine (ou sous domaine)
- Définition des indicateurs qui caractérisent le sujet
- Choix des indicateurs de façon participative avec les différents acteurs
- Élaboration d'une fiche descriptive pour chaque indicateur
- Localisation et datation de chaque valeur d'indicateur
- Chaque indicateur est composé d'une ou de plusieurs données et, chaque donnée est renseignée par une source unique.

A titre d'exemple, il est proposé le tableau suivant qui liste les domaines, les indicateurs, la description de l'indicateur et la formule de calcul.

*Tableau 3: liste des indicateurs*

<b>DOMAINES</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>FORMULE DE CALCUL</b>
EDUCATION	Le Taux net d'accès (TNA) en première année de l'enseignement primaire	Le TNA est le nombre des nouveaux élèves de la première année de l'enseignement primaire ayant l'âge officiel d'entrer à l'école primaire, exprimé en pourcentage de la population du même âge. L'objet du TNA est de mesurer précisément le niveau d'accès à l'enseignement primaire de la population en âge éligible d'y entrer.	Diviser le nombre des enfants ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire qui entrent pour la première fois en première année de l'enseignement primaire par l'effectif de la population du même âge et multiplier le résultat par 100.

	Taux Net de scolarisation (TNS)	Effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'éducation exprimé en pourcentage de la population correspondante. L'objet du TNS est de fournir une mesure plus précise de l'étendue de la participation à un niveau donné d'éducation des enfants appartenant au groupe officiellement en âge de fréquenter ce niveau.	Diviser le nombre des élèves (ou étudiants) inscrits dans un niveau donné d'enseignement qui font partie du groupe ayant officiellement l'âge de fréquenter ce niveau par la population du même groupe d'âge et multiplier le résultat par 100. TNS = Somme des effectifs scolarisés ayant l'âge officiel du niveau / population scolarisable du niveau
	Taux d'achèvement de l'élémentaire	Le taux d'achèvement de l'élémentaire est le pourcentage d'élèves qui terminent la dernière année d'école primaire. Il permet de voir la déperdition scolaire	Ce taux est calculé en prenant le nombre total d'élèves en dernière année d'école primaire moins le nombre de redoublants dans cette année et divisé par le nombre total d'enfants en âge de terminer leurs études primaires
	Taux de transition (CM2-6ème, 3ème - Seconde,....)	L'objet du TT est de donner de l'information sur le degré d'accès ou de transition d'un cycle ou niveau	Diviser le nombre de nouveaux inscrits en première année du cycle ou niveau

		<p>d'enseignement inférieur au cycle supérieur. Il est considéré comme un indicateur de résultat pour le cycle ou niveau d'enseignement inférieur et un indicateur d'accès pour le cycle ou niveau supérieur.</p>	<p>d'enseignement supérieur par le nombre d'inscrits en dernière année du cycle (ou niveau) précédent lors de l'année scolaire précédente, puis multiplier le résultat par 100</p> <p>Exemple TT CM2 - 6ème : 2013 = effectif nouveaux élèves inscrit en 6eme en 2013 / effectif total élèves en classe CM2 en 2012 ( x 100)</p>
	<p>Taux de redoublement par année d'étude TR</p>	<p>Proportion des élèves inscrits dans une classe donnée au cours d'une année scolaire donnée qui étudient dans la même classe au cours de l'année scolaire suivante.</p> <p>Il permet de mesurer le phénomène du redoublement et son impact sur l'efficacité interne des systèmes d'éducation. Cet indicateur est également très probant pour analyser le parcours des effectifs durant un cycle</p>	<p>Diviser le nombre des redoublants dans une classe donnée au cours de l'année scolaire t+1 par le nombre des élèves qui étaient inscrits dans la même classe au cours de l'année scolaire précédente t.</p> <p>Trd = redoublement année +1 / effectif élèves année +0 (*100)</p>

		d'enseignement et de faire des projections en la matière.	
	Taux d'abandon	Taux d'abandon d'un niveau à l'autre = nombres d'abandon année +1 / effectif total fin de l'année +0 (*100) Les abandons se calculent également par rapport aux redoublants et aux promus.	$Ta = \text{nombre abandons} / \text{effectif total} (*100)$
	Taux d'alphabétisation des adultes ou Taux d'analphabétisme	Le taux d'alphabétisation est le pourcentage des membres de la population âgée de 15 ans et plus qui savent à la fois lire et écrire et comprendre un texte simple et court sur leur vie quotidienne. Le taux d'analphabétisme des adultes est défini comme le pourcentage des membres de la population âgée de 15 ans et plus qui ne savent ni lire ni écrire, avec compréhension, un texte simple et court sur leur vie quotidienne	Diviser le nombre des personnes âgées de 15 ans et plus sachant lire et écrire par l'effectif total du groupe d'âge, et multiplier le résultat par 100. Taux d'alpha = effectif populations âgées de 15 et plus sachant lire et écrire / effectif total populations âgées de 15 et plus (x100).
	Indice d'efficacité ou Coefficient d'efficacité:	Nombre idéal (optimal) d'années-élèves nécessaires	Diviser le nombre idéal d'années-élèves

		<p>(c'est-à-dire en l'absence de redoublements et d'abandons) pour qu'un certain nombre d'élèves faisant partie d'une cohorte donnée achèvent leur scolarité à un cycle ou niveau d'éducation donné, exprimé en pourcentage du nombre effectif d'années-élèves consacrées à la formation desdits élèves. Le coefficient d'efficacité est l'inverse du ratio intrants/extrants, qui est souvent utilisé aussi comme indicateur de l'efficacité interne. Une année scolaire passée dans une classe par un élève est comptée comme une année-élève.</p> <p>C'est un indicateur synthétique du rendement interne d'un système éducatif. Il résume les répercussions des redoublements et des abandons sur l'efficacité du processus éducatif, c'est-à-dire sur sa capacité à former des diplômés</p>	<p>nécessaires à l'achèvement de la scolarité d'un niveau d'enseignement donné pour un certain nombre d'élèves faisant partie d'une cohorte donnée par le nombre effectif d'années-élèves consacrées à la formation desdits élèves, et multiplier le résultat par 100. Le calcul du coefficient d'efficacité est basé sur la méthode de cohorte reconstituée qui utilise les effectifs scolarisés et les redoublants pour deux années scolaires consécutives.</p>
--	--	--	---

	Rapport Elèves par enseignant (REE)	Nombre moyen d'élèves par enseignant dans un niveau donné d'enseignement pour une année scolaire donnée. Il permet de mesurer le volume des ressources humaines investi en termes du nombre d'enseignant par rapport à l'effectif des élèves.	Diviser le nombre total des élèves inscrits dans un niveau spécifié d'enseignement par le nombre des enseignants au même niveau.
SANTÉ	Taux de mortalité infantile (moins de 5 ans)	La mortalité infantile est un des indicateurs clés pour mesurer la qualité de vie dans les villes. Un taux de mortalité infantile élevé va de pair avec des indicateurs environnementaux médiocres, comme le faible niveau du traitement des eaux usées et des services d'assainissement.	Le calcul du taux de mortalité périnatale est la somme de la mortinatalité et des décès d'enfants survenus au cours des 6 premiers jours, rapportée aux grossesses de sept mois ou plus
	Taux de mortalité prénatale		$T_{mg} = \text{nombre de décès sur nombre de personnes par année}$
	Taux d'accès aux infrastructures sanitaires (Hôpital, centre de santé, Poste de santé, )	Ce taux renseigne sur le rayon d'action moyen et le temps que fait un patient pour atteindre les formations sanitaires	Le temps et la distance moyenne pour atteindre l'établissement sanitaire
	Taux de souscription aux assurances maladies.	Population ayant souscrit à une assurance maladie ou	Nombre personnes couvertes par les

		ayant adhéré à une mutuelle de santé.	assurances maladies sur la population totale.
ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES	Taux d'accès à un point d'eau	Rayon couvert par les points d'eau (puits, mares, fleuves, forages, etc.)	Km parcourus par la population et par le bétail pour atteindre un point d'eau
	Niveau d'approvisionnement en eau potable	Niveau de développement d'infrastructures hydrauliques (forages, puits, bornes fontaines, points d'eau artificiels)	Consommation moyenne d'eau potable en litres par jour et par habitant
	Niveau de satisfaction des besoins journaliers en eau potable des populations	Il mesure l'accès facile à un point d'eau en quantité et en qualité	existence d'un nombre d'ouvrages hydrauliques de qualité suffisante
GOUVERNANCE LOCALE	Taux d'encadrement de la collectivité locale (TEC)	C'est le rapport entre le nombre de cadres sur l'effectif total du personnel,	TEC= Nombre de cadres / effectif total du personnel
	Capacité d'autofinancement de la collectivité,	Ce taux exprime les efforts fournis par la collectivité locale à réaliser des investissements sur la base de ressources propres mobilisées	Part ressources propres sur le budget total,
	Ratio FDD/Budget global de la collectivité locale	Ce taux exprime la part du FDD alloué aux domaines de compétences (santé, éducation, ...)	
	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal(CMPF)	Mesure le niveau de pression fiscale exercée par la	CMPS= Recette fiscale / Potentielle fiscale

		collectivité locale sur ses contribuables.	
	Taux d'équipement	Mesure l'effort d'équipement de la CL au regard de sa richesse.	Taux d'équipement = dépense d'équipement brut / RRF (recette réelle de fonctionnement )

#### 4.4. Renforcement de capacités des points focaux

##### 4.4.1. Choix des points focaux

Deux types de points focaux ont été identifiés ; d'une part, les points focaux représentant des services techniques positionnés au niveau des organes de contrôle et de validation. Ils sont constitués des ARD, des services sectoriels à compétences transférées et des services déconcentrés (SRADL, SDADL, CADL) de la Direction de la Promotion du Développement territorial (DPDT ex. DADL). D'autre part, les points focaux identifiés au niveau du personnel administratif des collectivités territoriales qui sont des secrétaires municipaux, des secrétaires généraux ou d'autres acteurs à la base.

Avec l'appui de l'ADL, les ARD et les services déconcentrés de la DPDT ont eu la charge, au début du processus de mise en place de l'ONDDL, d'identifier ces points focaux collecteurs de données de Gouvernance locale sur la base des critères de choix ci-dessous préétablis :

- avoir le niveau d'études secondaires ;
- être originaire ou avoir une bonne connaissance de la zone ;
- posséder une expérience dans la collecte de données ;
- maîtriser ou avoir un niveau de familiarité avec les outils informatiques.

#### 4.4.2. Dotation en équipements informatiques, en matériel de connexion et de transport des points focaux

L'Agence de Développement a accompagné le processus de mise en œuvre opérationnelle de l'ONDDL à travers la fourniture en matériel informatique (16 ordinateurs portables) et en équipements avec sept (7) motocyclettes aux Services déconcentrés de la DPDT et aux ARD pour faciliter leur travail et notamment leur mobilité dans les missions de contrôle de la collecte et de saisie des données. Ces équipements ont été renforcés en 2019 par du matériel de connexion, notamment des modems et tablettes au profit de certains points focaux, secrétaires municipaux impliqués dans les activités de l'observatoire dans le Pôle Casamance.

Ces matériels et équipements ont contribué positivement à l'opérationnalisation de l'ONDDL lors des sessions de formation de **212** points focaux sur les fonctionnalités de la plateforme et la maîtrise du tableur Excel. Ces équipements ont également facilité le bon déroulement de la collecte de données dans les **122 collectivités territoriales** couvertes.

En résumé, le tableau ci-dessous détaille les différents équipements distribués par région aux ARD et Services techniques déconcentrés de la DPDT.

Tableau 4: Liste des équipements distribués aux Services techniques déconcentrés

Régions	Structure	Equipements	
		Ordinateurs	Motos
DPDT	SDADL Oussouye	01	
	SDADL Bignona	01	01
	SDADL Ziguinchor	01	-
	CADL Niaguis	01	-
	CADL Nyassia	01	-
ARD	ARD Ziguinchor	01	01
<b>Total région Ziguinchor</b>		<b>06</b>	<b>02</b>
DPDT	SDADL Vélingara	01	01
	SDADL Kolda	01	
	SDADL Médina Yora Foula	01	01
	CADL Mampatim	01	
ARD	ARD Kolda	01	01
<b>Total région Kolda</b>		<b>05</b>	<b>03</b>
DPDT	SDADL Sédhiou	01	
	SDADL Goudomp	01	01
	SDADL Bounkiling	01	
	CADL Djibabouya	01	
ARD	ARD Sédhiou	01	01
<b>Total région Sédhiou</b>		<b>05</b>	<b>02</b>

Au total, **16 ordinateurs portables et 07 motos** dont **13 et 04** ont été respectivement remis aux Services techniques déconcentrés (STD) de la DPDT.

#### **4.4.3. Sensibilisation, formation des formateurs sur les outils et fonctionnalités de la plateforme de l'ONDDL**

Depuis la mise en place de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local (ONDDL), plusieurs activités d'information, de sensibilisation et de formations ont été tenues pour mettre à niveau les autorités locales et administratives (Gouverneurs, Préfets et Sous-préfets), les acteurs territoriaux des autres projets et programmes. Ces séances de sensibilisation, d'information et de formations ont porté sur les enjeux de l'information territoriale, les outils et fonctionnalités de la Plateforme de l'ONDDL, puis sur la stratégie de collecte de données, l'identification des indicateurs, leur signification et impacts sur le développement des territoires. Ensuite, dans le cadre de l'opérationnalisation de cet observatoire, l'Agence de Développement local (ADL) a organisé des sessions de formation des formateurs et enfin, procédé à la mise à niveau des points focaux sur le Tableur Excel. Entre 2018 et 2019, grâce à l'appui financier de l'UNICEF et du Programme Gold de l'USAID, neuf (9) sessions de formation à raison de trois (3) par région, ont permis de former 306 personnes sur les thèmes suivants à l'échelle de chaque département du Pôle Casamance :

- formation des formateurs représentants des services techniques déconcentrés, ARD sur les fonctionnalités, les outils de la plateforme du système d'information géographique et du géo portail web et les outils de collecte des données ;
- démultiplication des formations par les formateurs locaux aux points focaux (secrétaires municipaux, secrétaires généraux de départements, Elus et Autorités administratives, représentants Projets et programmes, ONG, Société civile) ;
- mise à niveau des points focaux sur le tableur Excel et le renseignement des indicateurs.

Pour chaque session, les actions ci-dessus ont été dispensées à l'ensemble des acteurs points focaux et autorités administratives et locales. Le tableau donne les détails du nombre de participants par département et par région :

Tableau 5: : Nombre de participants des activités par département

<b>Catégories d'acteurs</b> <b>Département et Région</b>	<b>Nbre d'Elus locaux et Autorités administratives</b>	<b>Nbre Secrétaires municipaux et Agents des CT</b>	<b>Nbre agents de Services techniques déconcentrés</b>	<b>Autres acteurs (Nationaux, Projets, Programmes, ONG, OSC, presse..)</b>	<b>Total</b>
Département Sédhiou	6	18	10	8	<b>42</b>
Département Boukiling	6	19	5	4	<b>34</b>
Département Goudomp	7	17	4	4	<b>32</b>
<b>Total région Sédhiou</b>	<b>19</b>	<b>54</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>108</b>
Département Kolda	7	19	9	6	<b>41</b>
Département Vélingara	4	16	5	4	<b>29</b>
Département Médina Y. Foula	6	14	3	5	<b>28</b>
<b>Total région Kolda</b>	<b>17</b>	<b>49</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>98</b>
Département Ziguinchor	5	12	10	6	<b>33</b>
Département Bignona	17	21	6	4	<b>48</b>
Département Oussouye	2	10	4	3	<b>19</b>
<b>Total région Ziguinchor</b>	<b>24</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>100</b>
<b>Total participants 3 régions</b>	<b>60</b>	<b>146</b>	<b>56</b>	<b>44</b>	<b>306</b>

Entre 2018 et 2019, 60 autorités locales et administratives ont été informées et sensibilisées sur l'ONDDL. 146 Secrétaires municipaux et agents des CT, 56 agents de Services techniques déconcentrés et 44 autres acteurs territoriaux ont été formés sur la même période.

#### **4.4.4. Suivi des formations des points focaux en difficultés dans certaines collectivités territoriales**

Suite aux sessions de formations et à leur démultiplication par les Cellules techniques régionales (CTR) conformément aux plans d'actions élaborés et validés, les points focaux ont entamé l'évaluation de la situation de référence des indicateurs retenus entre 2015 & 2018 dans les domaines de la gouvernance territoriale, de la santé, de l'éducation et de l'environnement en vue de préparer les phases de collecte d'informations complémentaires pour la production des rapports de l'observatoire.

Malgré les efforts fournis dans le suivi à distance par l'ADL, certaines collectivités territoriales du Pôle Casamance éprouvent encore des difficultés à établir correctement la situation de référence des indicateurs, notamment de gouvernance. C'est dans ce cadre que des missions d'appui ont été tenues dans chaque département du Pôle. Pour lever les contraintes et compléter la collecte de données permettant d'établir la situation de référence des indicateurs de la plateforme de l'ONDDL des années 2015, 2016, 2017 et 2018.

C'est ainsi que l'équipe de l'ADL, en compagnie des points focaux des CTR et bureaux départementaux, a séjourné durant ces périodes dans les collectivités territoriales des neuf départements du Pôle Casamance avec comme résultats attendus :

- les points focaux, en difficulté, comprennent le modus operandi de l'utilisation des fiches de collecte des données et indicateurs sur Excel et sont capables d'établir la situation de référence ;
- la situation de référence des indicateurs pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 est établie pour l'ensemble des CT ;
- les données complémentaires pour la situation de référence des indicateurs de l'observatoire de la période 2015-2018 sont collectées et mises à jour dans toutes les collectivités territoriales du Pôle Casamance, ainsi que dans les services techniques concernés ;
- la situation de référence des indicateurs de l'ONDDL pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 est validée.

La première étape de ces missions consistait à réaliser une visite auprès des Gouverneurs de régions pour échanger sur les enjeux et perspectives de l'ONDDL et les activités à mener dans les régions. Il s'en est suivi des séances de travail avec le binôme ARD et SRDAL pour partager les difficultés recensées et le cadrage méthodologique en présence de tous les services techniques régionaux et départementaux.

Trois groupes se sont constitués pour appuyer au niveau de chaque département, la collecte réalisée par des secrétaires généraux et des secrétaires municipaux en difficulté tandis que les autres points focaux s'attèlent à la validation des données collectées. A la fin de chaque étape de collecte, un contrôle et une vérification ont été menés pour la validation suivie d'une synthèse régionale.

Les différentes auto-évaluations réalisées ont permis d'obtenir les premières réflexions méthodologiques approfondies lors des réunions de cadrage des objectifs et de la stratégie, ainsi que lors des ateliers d'information et de sensibilisation des acteurs locaux et autorités administratives.

Ainsi, la méthodologie de l'établissement de la situation de référence et de la collecte des indicateurs a été réadaptée conformément à la situation actuelle des collectivités territoriales et au niveau de compréhension des différents outils utilisés par les points focaux.

En effet, pour une réussite de ces missions de suivi, l'équipe a adopté deux principes fondamentaux à savoir :

#### **a) Une démarche participative et inclusive**

La méthodologie qui est utilisée par l'équipe est fondée sur l'établissement d'un dialogue permanent entre les parties prenantes impliquées dans l'exécution des différentes activités aussi bien au niveau national que sur le terrain. L'adoption de cette démarche participative pendant les missions repose sur le principe du partenariat constructif « gagnant-gagnant », la franche collaboration dans l'exécution des activités, la co-construction des outils utilisés, ainsi que sur la connaissance du savoir-faire local. Ce qui a permis la prise en charge progressive et concertée des préoccupations des acteurs,

ainsi que la réalisation des activités de l'ONDDL dans les collectivités territoriales du Pôle Casamance.

### **b) Triangulation et validation des informations**

L'approche de la triangulation repose sur un principe de validation des indicateurs renseignés de l'ONDDL par les différents points focaux à travers la combinaison de différentes méthodes visant à vérifier l'exactitude et la cohérence des données collectées.

Lors des différentes missions, les phases suivantes ont été employées :

- phase de cadrage, d'instrumentation et de planification de la mission ;
- phase de suivi-évaluation des formations et d'établissement de la situation de référence ;
- phase de collecte de données complémentaires et de validation des indicateurs ;
- phase de partage et de restitution des résultats provisoires

### **Phase 1 : Cadrage, instrumentation et planification de la mission**

Cette phase a démarré avec une réunion de cadrage qui a mis le focus sur la mise à niveau des informations, le partage des résultats de la formation, la décision sur les approches, les acteurs à privilégier pour l'étape de terrain. Ensuite, suit un temps de préparation des outils et d'affinement des méthodes, conformément aux conclusions des réunions de cadrage et d'évaluation de la formation.

Pour cette phase de préparation, plusieurs activités ont été effectuées à Dakar et dans les différentes régions :

- des réunions en interne de l'équipe technique au niveau de l'ADL ;
- deux séances de travail avec l'USAID GoLD et l'UNICEF pour partager la méthodologie et la proposition du Budget ;
- des séances de travail à distance avec les Services régionaux de l'Appui au Développement local (SRADL) et les Agences régionales de Développement (ARD) de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou sur les outils et la méthodologie ;
- de la rédaction et de l'envoi des courriers d'information aux autorités administratives et locales (Gouverneurs, Préfets, PCD et Maires) et des lettres d'invitation aux points focaux devant participer aux activités de terrain.

A l'issue de cette phase, il a été décidé d'adopter une approche multi-niveaux avec trois équipes dans chaque région et, chaque équipe s'est chargée de travailler simultanément à l'échelle d'un département en regroupant, selon le calendrier établi, les collectivités territoriales d'un même arrondissement pour effectuer la collecte et assurer la validation des données.

Cette première phase a été ponctuée par une élaboration et une stabilisation de tous les outils de collecte et de synthèse.

## **Phase 2 : Suivi-évaluation des formations et établissement de la situation de référence**

Cette présente phase qui annonce le début de l'étape de terrain est ponctuée par plusieurs activités à savoir :

- *les réunions des Cellules techniques régionales élargies aux points focaux départementaux ;*
- *les séances de travail avec les services techniques régionaux et départementaux ;*
- *les séances de travail avec les points focaux des CT en difficulté.*

### ***La réunion de la Cellule technique régionale élargie***

Dans chaque région, une séance de travail d'une journée avec la Cellule technique régionale élargie aux trois (3) comités départementaux de l'ONDDL, a été tenue. Cette rencontre avait comme objectifs:

- de faire l'évaluation des activités de formation des points focaux sur la maîtrise des outils de la plateforme de l'ONDDL ;
- de partager et d'adapter la démarche méthodologique et le calendrier de la mission dans chaque département ;
- de partager les différents outils à utiliser par la mission ;
- d'échanger sur les difficultés rencontrées et les perspectives de l'ONDDL au niveau de chaque échelle territoriale.

Ainsi, l'examen et le traitement de la situation des fiches de données envoyées par département ont permis d'identifier les points focaux ayant des difficultés à réaliser

convenablement la situation de référence de leurs communes et de comprendre les contraintes rencontrées durant l'exercice en vue de pouvoir les lever. La rencontre a également permis d'affiner la stratégie de collecte et de mise à jour des indicateurs de l'ONDDL dans chaque domaine et de contribuer à la validation des données collectées par les équipes de travail dans chaque département.

#### *Séances de travail avec les services techniques régionaux et départementaux*

Après la réunion élargie de la CTR, l'équipe de l'ADL a procédé à une série de séances de travail avec les points focaux des services techniques régionaux et départementaux de l'Education (IA et IEF), de la Santé (RM et DS) et de l'Environnement (IREF et SEF)) pour d'abord évaluer la formation, notamment sur :

- le niveau d'établissement de la situation de référence des indicateurs de leurs secteurs respectifs,
- le niveau de maîtrise des outils de l'ONDDL ;
- l'adaptation des outils proposés par rapport à chaque secteur.

Ensuite, ces points focaux ont complété les données manquantes pour l'établissement de la situation de référence des indicateurs au niveau de chaque département et collecté les données désagrégées départementales et communales de 2015 à 2018. Pour certaines communes, les données disponibles de 2019 ont été également collectées.

Après la collecte des données, les points focaux représentants des services techniques ont renseigné les indicateurs dans les différents outils stabilisés.



**M. Wilane**

**Préfet de goundomp**

« L'ONDDL constitue une réponse efficace à la problématique d'avoir une disponibilité d'informations régulières et fiables permettant d'apprécier les résultats et l'impact de la mise en oeuvre des plans de développement des collectivités territoriales et d'éclairer aussi les choix politiques »



De la droite vers la gauche: M. Ndiaye, SG du Conseil départemental, M. Abdoul Aziz NDIAYE Préfet de MYF et M. BALDE, Adjoint Maire de la Commune MYF

**M. Tidiane Ndiaye**

**SG du conseil départemental de Médina Yoro Foula**

« J'appelle tous les partenaires qui, depuis des années, ont eu à collecter des données de les verser sur la plateforme de l'ONDDL pour un meilleur accès à toutes ces informations »

**M. Abdoul Aziz Diagne**

**Préfet de Medina Yoro Foula**

« Medina Yoro foula est l'un des départements les plus pauvres du Sénégal. Pourtant il regorge d'énormes potentialités économiques surtout sur le plan agricole. Avec la plateforme de l'ONDDL, avec une bonne maîtrise de l'information territoriale, on peut espérer le décollage économique du département »



Photo 1: Séances de travail départementales en présence des Autorités administratives et Elus locaux et Chefs de services

### 📌 Séances de travail avec les points focaux des CT en difficulté

Ces séances de travail au niveau départemental ont facilité l'accompagnement des secrétaires municipaux et secrétaires généraux de département ayant rencontré des difficultés à renseigner la situation de référence du domaine de la gouvernance territoriale. Ces rencontres ont permis :

- d'évaluer le niveau de maîtrise des outils de mise à jour des indicateurs
- de réviser certains aspects du prétraitement et du traitement de données sur Excel
- d'appuyer les points focaux en difficulté à établir la situation de référence des indicateurs dans leurs communes respectives ;
- de collecter les données complémentaires et de mettre à jour les indicateurs de 2015 à 2018.

A l'issue de ces séances de travail, tous les points focaux habilités ont démarré l'établissement de la situation de référence de leurs collectivités respectives.



Photo 2: Témoignages d'un secrétaire général et d'un adjoint au maire

### **Phase 3: Collecte de données complémentaires et validation des indicateurs**

La troisième phase de la mission a concerné essentiellement la collecte de données complémentaires et la validation des indicateurs.

Pour une plus grande efficacité, la troisième phase de la mission a consisté à rassembler l'ensemble des points focaux d'un même arrondissement avec l'appui de l'équipe de l'ADL et la CTR pour procéder :

- à l'identification des sources d'information ;
- à la collecte des données brutes ;
- au traitement et prétraitement des données ;
- au calcul automatique des indicateurs dans le Tableur Excel.

Après le renseignement des indicateurs dans les gabarits de saisie Excel, l'équipe de l'ADL et la CTR ont procédé à la vérification de l'ensemble des données collectées et demandé des compléments d'informations au besoin. Dans certains arrondissements, les secrétaires municipaux étaient obligés de retourner dans leurs collectivités territoriales

pour collecter les données complémentaires en vue de la validation des indicateurs de leurs communes.



Photo 3: Témoignages d'un élu local et d'un secrétaire municipal

L'équipe technique de l'ONDDL et les CTR ont procédé à la vérification, pour chaque indicateur et chaque point focal communal, de la conformité de la donnée collectée par rapport à l'intitulé réel de l'indicateur. Ces vérifications se sont effectuées sur l'ensemble des situations des indicateurs de l'observatoire pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018. Les activités de vérification et de collecte complémentaire sont suivies par une séance de validation des indicateurs par CT d'un même arrondissement.

Suite à la validation des données, les équipes ont synthétisé les indicateurs par département pour préparer la phase de restitution des résultats provisoires.



*Photo 4: Séance de travail de renseignement des indicateurs des communes du département de Ziguinchor*

#### **Phase 4: Partage et restitution des résultats provisoires au niveau départemental**

La dernière activité de la mission au niveau départemental a été consacrée à l'atelier de restitution et de partage des résultats avec certains maires et autres autorités.

Cet atelier départemental a permis:

- de présenter tout le processus de la phase pilote de l'ONT aux élus locaux ;
- d'échanger sur les contraintes rencontrées par les secrétaires municipaux dans la phase de collecte de données ;
- de partager les données et les indicateurs avec les autorités locales ;
- de recueillir leurs avis et les préoccupations des autorités locales ;
- de partager les grandes lignes devant alimenter le premier rapport de l'ONDDL.



*De la droite vers la gauche : M. Abdoul Wahab Talla Préfet de Bounkiling, M. Babacar THIAM, RDSI/ADL, représentant le DG de l'ADL et M. Amadou Mamadou THIAM, SRADL SEDHIOU.*

*NB : les représentants du Maire de Médina Wandifa et du PDC de Goudomp sont à droit du préfet*

**M. Abdoul Wahab TALLA**

**Préfet de Bounkiling**

« il faut, aujourd'hui, des projets structurants dans les territoires pour porter le développement. cela requiert cependant une maîtrise réelle des besoins des populations et une maîtrise réelle des informations territoriales. La plateforme de l'ONDDL vient alors à son heure »



*Photo 5: Séance de restitution des données départementales à Bounkiling*

## **Phase 5: Réunion bilan au niveau régional**

La dernière journée est consacrée à la réunion bilan de la mission qui a rassemblé les trois équipes départementales au niveau régional. Cette activité a permis aux différentes équipes départementales d'échanger sur le déroulement de la mission dans chaque département et également de synthétiser les indicateurs au niveau régional.

Durant la rencontre, l'ADL et la CTR ont travaillé sur le contenu du rapport de l'ONDDL, ainsi que sur les perspectives de l'observatoire sur l'étendue du territoire national.



*De la droite vers la gauche: Boubacar SONKO (Dr ARD Ziguinchor), Jean Edu Cardoz (Cherf SRADL) , Babacar THIAM (Représentant ADL), Amadou Korsène Ly (Représentant UNICEF)*

**M. Amadou Kerosene LY**

**Représentant de l'UNICEF**

« je me réjoui de la collaboration entre l'ADL et l'UNICEF qui a abouti à l'intégration du système de suivi des services sociaux de bases dans la plateforme. Pour lui, la fonctionnalité de la plateforme va aider tous les acteurs qui interviennent dans le développement des territoires »

**M. Boubacar SONKO**

**Directeur de l'ARD**

« je remercie le directeur général de l'ADL, M. Malal Camara, de m'avoir confié la coordination de cette activité .il a tenu à rappeler le travail remarquable abattu par l'ADL et ses partenaires locaux dans le pôle casamance depuis 2015 dans la mise en place de l'ONDDL. Ce travail est aujourd'hui dans sa phase finale d'opérationnalisation. »



*Photo 6: Séance de travail régionale avec le Représentant de l'UNICEF et le Directeur ARD/Ziguinchor.*

**c) Production des outils**

Durant les missions, des outils sont produits et testés pour le recueil et l'analyse des informations collectées du terrain. Il s'agit essentiellement :

- des gabarits d'établissement de la situation des indicateurs de gouvernance des collectivités territoriales renseignés par les secrétaires municipaux et secrétaires généraux de conseil départemental,
- des outils de collecte et de compilation des données des domaines de l'éducation, de la santé et de l'environnement renseignés par les points focaux des services techniques déconcentrés de ces secteurs ;
- des outils de synthèse départementale.

Les différents outils, utilisés dans le cadre de ces missions, ont permis d'atteindre les objectifs fixés au départ si l'on compare la situation d'avant et d'après tel que mentionné dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 6: Situation de renseignement des données avant les missions

DEPARTEMENTS	Niveau de renseignement des données des Collectivités Territoriales par années avant les missions				
	2015	2016	2017	2018	Global
<b>BOUNKILING</b>	60,00%	60,00%	46,67%	0,00%	41,67%
<b>GOUDOMP</b>	87,50%	81,25%	75,00%	0,00%	60,94%
<b>SEDHIOU</b>	20,00%	13,33%	13,33%	0,00%	11,67%
<b>REGION SEDHIOU</b>	56,52%	52,17%	45,65%	0,00%	38,59%
<b>KOLDA</b>	18,75%	12,50%	12,50%	0,00%	10,94%
<b>MYF</b>	33,33%	25,00%	25,00%	0,00%	20,83%
<b>VELINGARA</b>	60,00%	53,33%	53,33%	0,00%	41,67%
<b>REGION KOLDA</b>	37,21%	30,23%	30,23%	0,00%	24,42%
<b>BIGNONA</b>	70,00%	75,00%	75,00%	0,00%	55,00%
<b>OUSSOUYE</b>	33,33%	50,00%	50,00%	0,00%	33,33%
<b>ZIGUINCHOR</b>	42,86%	57,14%	57,14%	0,00%	39,29%
<b>REGION ZIGUINCHOR</b>	57,58%	66,67%	66,67%	0,00%	47,73%
<b>TOTAL 3 REGIONS</b>	50,00%	48,36%	45,90%	0,00%	36,07%

La situation de renseignement des indicateurs d'avant mission était estimée à 36% pour l'ensemble des régions avec des disparités par département et par région comme l'illustre le tableau ci-dessus.

Ainsi, grâce à la méthodologie et aux outils, 94% des collectivités territoriales des trois régions ont renseigné correctement les données à l'exception de certaines données financières de 2018 et de données démographiques liées au nombre d'enfants de moins de 1 an dans une bonne partie des communes.

Tableau 7: Situation de renseignement des données après la mission

DEPARTEMENTS	Niveau de renseignement des données des Collectivités Territoriales par années après les missions				
	2015	2016	2017	2018	Global
<b>BOUNKILING</b>	100,00%	100,00%	100,00%	86,67%	96,67%
<b>GOUDOMP</b>	100,00%	100,00%	100,00%	87,50%	96,88%
<b>SEDHIOU</b>	100,00%	100,00%	100,00%	80,00%	95,00%
<b>REGION SEDHIOU</b>	100,00%	100,00%	100,00%	84,78%	96,20%
<b>KOLDA</b>	100,00%	100,00%	100,00%	87,50%	96,88%
<b>MYF</b>	100,00%	100,00%	100,00%	83,33%	95,83%
<b>VELINGARA</b>	100,00%	100,00%	100,00%	86,67%	96,67%
<b>REGION KOLDA</b>	100,00%	100,00%	100,00%	86,05%	96,51%
<b>BIGNONA</b>	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>OUSSOUYE</b>	83,33%	83,33%	83,33%	83,33%	83,33%
<b>ZIGUINCHOR</b>	71,43%	71,43%	71,43%	71,43%	71,43%
<b>REGION ZIGUINCHOR</b>	90,91%	90,91%	90,91%	90,91%	90,91%
<b>TOTAL 3 REGIONS</b>	97,54%	97,54%	97,54%	86,89%	94,88%

#### d) Les livrables

À la fin des missions, les livrables ci-dessous sont produits :

- tableaux de bord portant sur des indicateurs de gouvernance territoriale des communes et départements des régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou ;
- tableaux de bord sur des indicateurs d'éducation au niveau communal, départemental et régional produits par les IA en rapport avec les IEF ;
- tableaux de bord sur des indicateurs régionaux et départementaux de l'environnement.

#### e) Les points focaux en difficulté

Au cours des missions, un accent particulier a été mis sur les points focaux ayant des difficultés pour renseigner les indicateurs de la situation de référence 2015, 2016, 2017 et 2018 de leurs collectivités territoriales, sur la vérification, la validation et la synthèse départementale des données collectées par chaque groupe de contrôle désigné. A ces occasions, la participation de certains maires, en présence des représentants de services

techniques déconcentrés, a été notée. Cependant, quelques difficultés ont été rencontrées malgré l'importance des résultats obtenus.

Les principales difficultés rencontrées par les points focaux sont d'ordre technique et sont liées à l'inaccessibilité de certaines données pour l'obtention de certains indicateurs.

On peut distinguer différents niveaux de contraintes portant l'obtention de données :

- les données existent mais ne sont pas accessibles ;
- les données qui ne sont pas mesurées à cause de contraintes techniques et /ou financières ;
- les indicateurs complexes qui nécessitent un calcul à partir de plusieurs données élémentaires.

Dans ces différents cas, l'équipe de gestion de l'ONDDL a, durant la phase pilote, développé et mis en œuvre des mesures palliatives<sup>5</sup>, pour se départir de ces contraintes et obtenir les données les plus utilisables. Ainsi, pour **les données existantes et non accessibles**, l'ADL a noué un partenariat avec l'ANSD, productrice des données démographiques, socio-économiques et d'emplois.

Pour les **données non mesurées** ou les **indicateurs nécessitant un calcul à partir de plusieurs données élémentaires**, elle a évité autant que possible des indicateurs complexes. Quand il est impossible de faire autrement, l'équipe de l'ONDDL a mobilisé des partenaires techniques et financiers (UNICEF et Programme Gold/USAID) et noué des partenariats stratégiques pour assurer la disponibilité de ces données élémentaires (accès autorisé à la plateforme DHIS2 de la DPRS/MSAS avec login et mots de passe octroyés). Par ailleurs, il est noté **l'absence de remontée** de données de certaines communes.

**Des incohérences** de certains chiffres relatifs aux recettes prévues ou recouvrées de fonctionnement ou d'investissement, aux dépenses prévues ou exécutées de fonctionnement ou d'investissement ont été répertoriées. Il en est de même avec des

---

<sup>5</sup> Voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, en page 64

**confusions notées** entre le nombre d'agents ou personnel de la commune et le nombre ou effectif d'agents émergeant sur le budget de la commune, la masse salariale du personnel administratif et technique du conseil municipal, incluant les indemnités des membres du bureau du conseil, etc.

#### **4.5. Stratégie de collecte des données**

L'élaboration d'une stratégie de collecte des données de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local (ONDDL) a constitué une étape importante dans son processus de mise en œuvre, en vue d'offrir aux différentes parties prenantes une plateforme d'échanges, de surveillance, de consultation et de réflexion multisectorielle, multi-acteurs et multi niveaux sur les enjeux de l'information territoriale.

Ainsi, bien qu'une étude de faisabilité du projet de formulation soit déjà réalisée en septembre 2014, il est apparu nécessaire d'élaborer une stratégie de collecte afin d'avoir une plus grande lisibilité sur la démarche globale à adopter et celle relative à chaque échelle de gouvernance locale.

##### **4.5.1. Elaboration de la stratégie de collecte des données : dispositif, outils et méthodes de collecte**

La stratégie de collecte est une opportunité pour la définition du circuit de l'information et de la production de données, ainsi que pour l'identification de tous les acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre, en particulier les points focaux.

Spécifiquement, elle vise à :

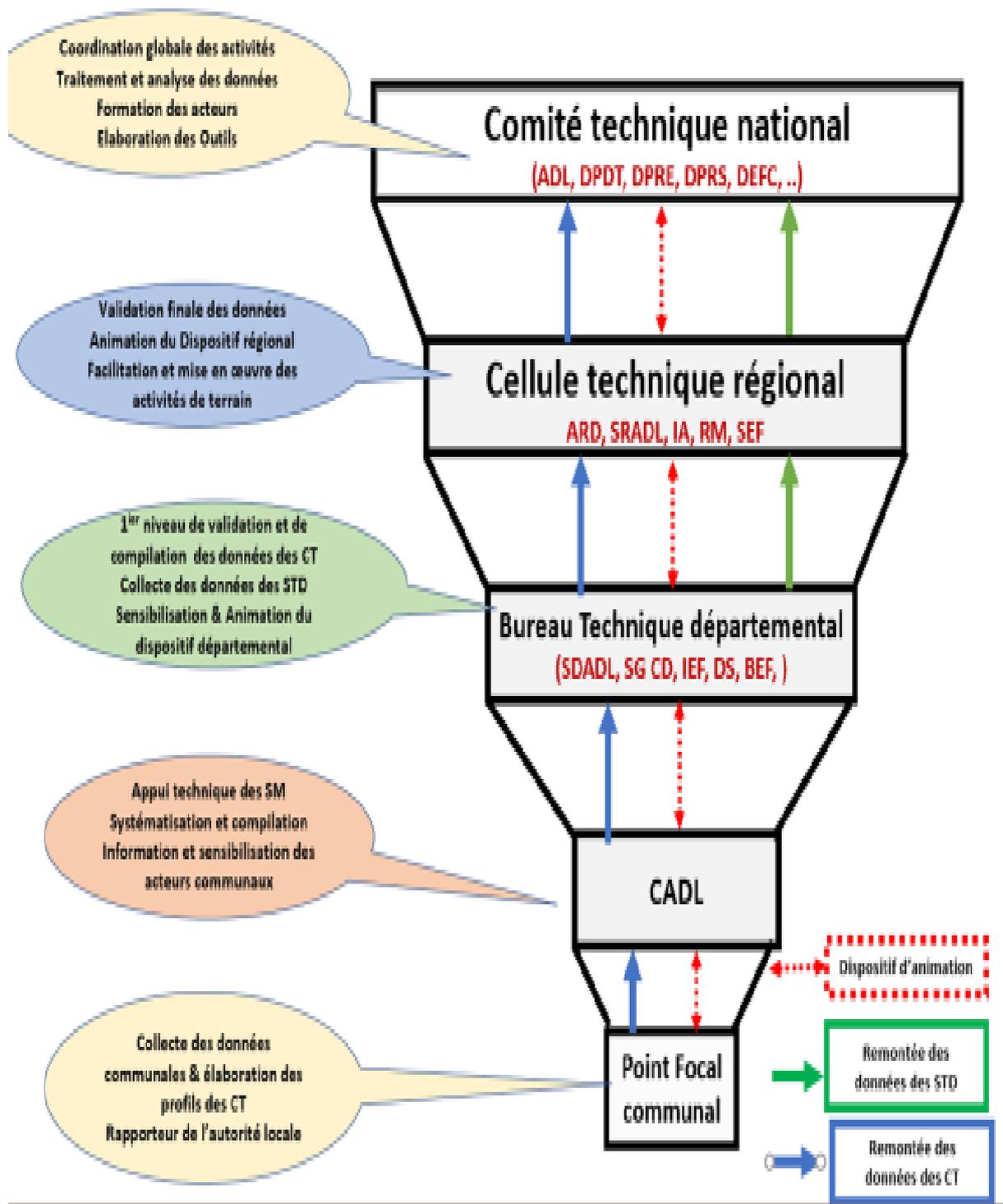
- définir le circuit et les modalités de collecte des données issues des divers secteurs prioritaires identifiés ;
- identifier de façon claire les sources de données, les acteurs clés du dispositif, leurs rôles et responsabilités ;
- définir les critères de choix des points focaux en provenance des différents échelons de gouvernance ;
- définir les besoins prioritaires et proposer un plan d'actions de collecte ;
- développer des partenariats avec les sectoriels concernés.

Les données, tout comme les indicateurs, sont importantes à analyser. Elles sont les éléments de base qui permettent d'effectuer les calculs des indicateurs. Elles peuvent être brutes, statistiques ou littérales. Cependant, avant de se lancer dans la collecte, plusieurs rencontres et ateliers regroupant l'ensemble des acteurs territoriaux ont été organisés en vue d'identifier les différents types d'informations nécessaires, les producteurs de données et les différentes sources de données disponibles. Le choix du type de données (qualitatives ou quantitatives) a été conditionné par l'indicateur qui est défini au préalable. Pour les types et sources de données, se référer au point 4.3.1.2 ci-dessus.

Deux méthodes de recueil de données ont été également employées pour constituer la base de données de l'observatoire. Il s'agit d'une méthode directe et d'une méthode indirecte. Le détail est développé au point 4.3.1.2 ci-dessus.

Dans le cadre de l'observatoire, c'est la collecte indirecte qui a été privilégiée. Celle-ci repose sur un réseau de points focaux identifiés sur le territoire du Pôle Casamance.

Figure 3: Dispositif de collecte et circuit de remontée des données



### **(a) Rôles et responsabilités des points focaux et Centres d'Appui au Développement local**

Le premier maillon de la chaîne de collecte est constitué des points focaux communaux. Ils sont appuyés par les Centres d'Appui au Développement local (CADL) qui assurent la supervision de la collecte au niveau des communes.

Les missions des CADL dans le dispositif sont ainsi répertoriées :

- l'identification des sources de données au niveau communal ;
- l'identification des structures productrices de données ;
- la sensibilisation des autres parties prenantes ;
- la supervision de la collecte, vérification et saisie des données ;
- la transmission des données au niveau départemental.

### **(b) Rôles et responsabilités du Service Départemental d'Appui au Développement local (SDADL)**

Le SDADL supervise la collecte au niveau départemental et se voit attribuer les rôles suivants :

- l'agrégation, la vérification et la validation des données communales;
- la collecte et la saisie des données au niveau départemental ;
- la production de rapports départementaux ;
- la transmission des données au niveau régional.

### **(c) Rôles et responsabilités de la Cellule technique régionale**

La Cellule technique régionale, composée entre autres du binôme ARD et SRADL, assure la compilation, le contrôle et la validation des données de gouvernance locale au niveau régional. Elle est élargie aux sectoriels de l'Education, de la Santé et de l'Environnement et des ressources forestières. Ses missions sont les suivantes :

- la centralisation des données régionales ;
- la saisie, l'analyse et le traitement des données au niveau régional ;
- la production de rapports régionaux ;

- la transmission des données au niveau central.

#### **(d) Rôles et responsabilités du Comité technique national**

Le comité technique assure les actions suivantes :

- la stabilisation et la définition des indicateurs à suivre ;
- la préparation des outils de collecte de données ;
- la collecte et la saisie des données au niveau national ;
- la compilation, la vérification et la validation des données et informations en provenance des régions et pôles ;
- l'appui technique aux autres acteurs de l'observatoire ;
- la production de livrables ;
- la fourniture de données sur la base de requêtes formulées par les demandeurs.

Au vu des divers éléments décrits ci-dessus, la meilleure méthodologie utilisée, en rapport avec l'objet retenu, a résidé dans le système d'information garantissant les éléments suivants :

- la cohérence dans les indicateurs d'observation et outils de collecte de données utilisés ;
- le réalisme vis-à-vis de l'information disponible sur le terrain ;
- le traitement succinct et lisible de l'information ;
- la préférence pour une légèreté du système de collecte et de traitement de l'information permettant une collecte et une diffusion rapide et large ;
- le renforcement de capacités des points focaux chargés de la collecte ;
- la consultation des représentants locaux dans la définition de la méthodologie et des outils de collecte de données ;
- l'option en faveur d'un système peu onéreux permettant une mise à jour régulière des indicateurs sur une étendue géographique importante.

Ainsi, comme énoncé dans la phase conceptuelle et méthodologique, la collecte préconisée a été indirecte. Elle a consisté en l'identification d'un réseau de points focaux

chargés de collecter les données et de renseigner les indicateurs de la plateforme comme décrit ci-dessus.

Les critères retenus pour la définition de la méthodologie de collecte des données et d'informations sont les suivants :

- niveau de détail et de désagrégation de la donnée
- disponibilité de la donnée
- couverture géographique de l'indicateur
- ressources (humaines, financières et logistiques)
- nécessité de mises à jour.

L'autre moyen de collecte fait recours à des études et enquêtes périodiques pour combler le gap d'informations, notamment dans le domaine de la gouvernance locale qui n'est pas investi de manière exhaustive. Durant la phase pilote, cette option qui nécessite beaucoup de ressources logistiques et humaines très importantes, n'a pas été explorée.

Les **sources de données** sont de deux types à savoir les données principales et les données secondaires. Elles sont exploitées dans le cadre de la phase pilote du Pôle Casamance. Dans la mise en œuvre de la phase pilote, **deux méthodes de recueil de données** ont été utilisées pour constituer la base de données de l'ONDDL. Il s'agit d'une méthode directe et d'une méthode indirecte.

**La méthode directe :** Elle a consisté à nouer un partenariat entre les producteurs de données et l'ONDDL. C'est le cas du Ministère de la Santé et de l'Action sociale à travers la Direction de la Planification et de la Recherche sanitaire (DPRS) où les données sont tirées directement de la Plateforme DHI2 alimentée par ses services. C'est également le cas avec les Ministères de l'Education et du Développement durable, où les données sont collectées directement par les structures déconcentrées.

Comme actions à mener, il faut :

- définir un ou plusieurs protocoles d'accord clair et précis entre l'ONDDL/ADL et ces structures,
- avoir un accès autorisé à la plateforme notamment DHI2 pour la santé

- mettre en place un mécanisme de vérification a posteriori, en auditant les données intégrées, de façon périodique.

**La méthode indirecte** : elle donne lieu à la mise en place d'un réseau de points focaux qui, selon les échelles, assure la collecte des données et le traitement. Un dispositif de contrôle à postérieur est également installé.

Au niveau de chaque commune ou département, le point focal est chargé de recueillir les données de gouvernance locale dans sa zone et de les intégrer dans la base de données de l'ONDDL.

Au regard de leurs missions, les services déconcentrés du développement territorial et les ARD ont joué un rôle important de renforcement de capacités et de contrôle de l'action des points focaux.

En échange, l'ONDDL a fourni du matériel pour leur assurer un environnement de travail favorable, comme des équipements informatiques, de connexion internet et du matériel de transport.

Pour le recueil de données, l'ONDDL a utilisé principalement des fichiers standards de traitement et de transmission de données (tableurs comme Excel) permettant le chargement des données dans la base de l'ONDDL. D'autres outils de transmission automatique (tablettes) de données vers la base de l'ONDDL ont été testés même si cela n'a pas été généralisé.

Pour faciliter la collecte et le traitement, l'équipe de l'ADL a élaboré un manuel didactique sur le Tableur Excel en direction des points focaux. Ce qui a énormément contribué au renforcement de leurs connaissances.

#### **4.5.2. Déroulement de la collecte des données, saisie, traitement, remontée et renseignement des indicateurs**

Le processus de collecte des données a suivi plusieurs étapes qui se sont déclinées de manière successive et simultanée. La collecte de données comporte plusieurs opérations, à savoir :

- la transmission de formulaires à renseigner avant le déroulement de la collecte ;

- la saisie préalable des données dans les outils développés (gabarits) en version tableur « Excel » ;
- la mise en place de mécanismes de collecte de données avec les structures compétentes notamment les sectoriels qui assurent leurs propres collecte et saisie ;
- la animation de « focus group » selon la cartographie des points focaux en difficultés ou non en rapport avec les services de l'appui au développement local et les spécialistes en suivi-évaluation des ARD ;
- l'organisation de visites et d'entretiens avec les autorités administratives locales et les autres acteurs.

La collecte, le traitement, la validation et la remontée des données se sont déroulés en cinq étapes principalement : (i) collecte données issues des communes, (ii) systématisation, compilation et remontée au niveau départemental où le 1<sup>er</sup> niveau de validation s'opère, (iii) compilation des données issues des communes et collecte départementale de données des sectoriels, (iv) validation finale des données en provenance des départements et animation du dispositif régional et, (v) coordination globale, validation et analyse des données.

Pour un bon **renseignement** et une bonne appréciation des indicateurs de l'ONDDL, il est nécessaire que les valeurs calculées soient fiables. Pour cela, il est mis en place un dispositif de contrôle de la cohérence et de la vraisemblance des données collectées avant leur insertion dans la base de données de l'ONDDL. Pour renforcer cette fiabilité, ce dispositif permet d'assurer par ailleurs des contrôles a posteriori sur la qualité de la base de données et quelques fois en la confrontant avec des résultats nationaux obtenus auprès d'autres administrations (données démographiques de l'ANSD, par exemple dans le cadre des données d'état civil).

Il a été observé que certaines données ont nécessité des **opérations préalables au traitement des données dans la chaîne d'exploitation**. C'est le cas par exemple des données relatives à la définition de l'âge du personnel et des élus des CT, leur niveau d'études, leur expérience, leur mandature, leur catégorie professionnelle, la masse salariale, etc. Pour déceler la présence d'une anomalie dans les données, les listes du personnel et des élus sont souvent sollicitées au cours de la mission de collecte.

Lorsque l'anomalie est effective, l'intégration des données concernées dans la plateforme de l'ONDDL n'est pas permise. Il est alors demandé au fournisseur de données de les corriger avant de les soumettre à nouveau.

Dans la réalité, des cas sporadiques de **données manquantes** ont été observés. C'est le cas de certaines données sur **l'enfant et l'état civil** qui peut « être dommageable car la non disponibilité de telles données peut interdire le calcul de toute une série d'indicateurs. A ce titre, il convient pour résoudre le problème, de prévoir des méthodes d'estimation visant moins à donner une estimation précise de la donnée manquante que de permettre le calcul de tous les indices dont cette donnée n'est qu'un élément quelconque mais indispensable de l'ensemble »<sup>6</sup>. Face à cette situation, pour corriger ce manque, les données démographiques de l'ANSD ont été utilisées avec leurs projections jusqu'en 2025.

De l'autre côté, avec la plupart des données manquantes de santé, d'environnement et de ressources naturelles, il a été privilégié, soit la suppression purement et simplement de certains indicateurs préalablement retenus, ou bien le changement d'échelles d'observation. Ainsi, en lieu et place des communes, c'est le département qui a été choisi, afin d'éviter toute aberration.

Les lacunes observées ont été relevées dans la partie « contraintes » et une explication est fournie à chaque fois que de besoin.

Pour le traitement des données, le principe suivant a été considéré : « mieux vaut des résultats approximatifs que de ne pas avoir de résultats du tout ». Ainsi, il a été mis en pratique pour le traitement et la validation des données le schéma suivant :

- l'identification des données qui nécessitent un traitement avant leur intégration dans la base de données ;
- la mise en place du dispositif de contrôle a priori de la cohérence et de la vraisemblance des données collectées et la validation a posteriori de la qualité de la base de données ;
- la définition du mécanisme de gestion des données manquantes.

---

<sup>6</sup> Méthodologie relative au calcul des indicateurs démographiques d'Eurostat – Rapport détaillé de l'Observatoire Démographique Européen. Edition 2004. G. Calot, J.-P. Sardon – ODE.

## V. Difficultés rencontrées et enseignements tirés durant la phase pilote

### 5.1. Contraintes et limites

La mise en place d'un observatoire à l'échelle nationale est toujours considérée comme un projet complexe dans son dimensionnement avec les domaines d'activités couverts, les indicateurs prioritaires et pertinents retenus, ainsi que le dispositif d'animation et de collecte qui l'accompagnent. Cette complexité questionne la problématique de son alimentation régulière à partir de données disponibles, désagrégées et fiables issues des territoires, son accès au public, sa convivialité et son degré d'appropriation par les différentes parties prenantes.

Au cours des missions de collecte de données et de suivi des points focaux, l'occasion a été donnée à l'équipe de supervision de l'ADL et aux commissions techniques régionales de constater le faible niveau technique des dispositifs locaux chargés d'assurer les opérations de renseignement des indicateurs. En plus des contraintes et limites techniques notées au niveau des points focaux, d'autres difficultés sont enregistrées aussi bien au niveau local que central. Elles portent sur le plan administratif, financier et opérationnel :

#### ➤ **Sur le plan administratif et suivi du compte de gestion au niveau local**

Durant la mise en œuvre de la phase pilote de l'ONDDL, des relations politiques parfois heurtées sont notées entre certains maires et leurs secrétaires municipaux issus en général de la mandature précédente.

Par ailleurs, avec le Trésorier payeur régional, certains maires ont eu des difficultés d'accès à leurs comptes de gestion à temps réel pour des besoins de comparaison avec les comptes administratifs ou de préparation des sessions d'orientation budgétaire et d'élaboration du budget.

#### ➤ **Sur le plan financier au niveau central**

La mise en place de l'ONDDL a nécessité la mise à disposition de ressources financières conséquentes tant pour l'investissement que pour le fonctionnement. L'ONDDL n'a pas

toujours bénéficié, pour la bonne mise en œuvre de ses actions, de l'appui matériel, technique et financier nécessaire. En effet, c'est ce qu'a compris l'Inspection Générale d'Etat, qui, dans son rapport N° 56/2014 du 13 novembre 2014, a recommandé l'application de la Directive N° 2 consistant à « *donner à l'ADL les moyens financiers pour la mise en place de l'Observatoire National de la Décentralisation et du Développement local (ONDDL) et d'un système d'information géographique opérationnel et pertinent* ». La mise en œuvre d'une telle recommandation a permis de noter une augmentation substantielle des ressources financières passant de 94 000 000 FCFA en 2015 à 194 000 000 F CFA en 2016, puis à 200 000 000 F CFA en 2017, 2018 et 2019.

Aussi, l'ADL s'est-elle engagée dans la mobilisation de financements auprès des certains partenaires pour l'opérationnalisation de l'ONDDL. L'UNICEF et l'USAID-GOLD ont apporté des contributions décisives dans le financement des activités de l'ONDDL depuis 2017. Les fonds mobilisés dans ce double partenariat ont permis à l'agence de procéder à la formation des points focaux et à la collecte des données dans les trois régions du pôle Casamance, zone pilote de l'ONDDL

Pour assurer son fonctionnement et garantir sa pérennisation, les collectivités territoriales (communes et départements) devront également contribuer financièrement car elles en sont les premiers bénéficiaires.

#### ➤ **Sur le plan opérationnel et des ressources humaines**

La phase expérimentale de l'ONDDL a permis d'identifier la nécessité d'avoir une équipe pluridisciplinaire (cartographe, statisticien, spécialiste en décentralisation et développement local, etc.). La mobilisation de ces compétences techniques spécifiques aiderait l'agence à réaliser dans les meilleures conditions la mise à l'échelle de l'ONDDL et l'exécution du Programme d'Appui à la Maîtrise de l'Information territoriale.

## 5.2. Enseignements tirés

Durant la phase pilote, la solution de la plateforme de l'ONDDL a permis aux gestionnaires et utilisateurs de se familiariser avec l'outil et de mener tant bien que mal la collecte des données ayant permis de renseigner les indicateurs retenus. Cette solution, à un moment de l'exécution, a subi des bugs qui ont nécessité des mises à jour. Cependant, avec cette option, il n'a guère été possible de prendre en charge les livrables décisionnels attendus de la plateforme, objet de la requête de la plupart des partenaires comme l'UNICEF.

L'exécution de la phase pilote a permis également de capitaliser les acquis et de tirer d'autres enseignements à savoir :

### ➤ **Sur le développement du partenariat**

Le partenariat dans la mise en place opérationnelle de l'ONDDL a joué un rôle primordial dans le financement et l'organisation des sessions de formation, de la campagne de collecte de données. Une dizaine de conventions ont été signées et mises en œuvre avec les structures nationales (DPDT, ANSD, ADIE, IIED) et internationales (UNICEF, USAID Gold). D'autres partenaires intéressés par l'information économique territoriale comme l'ONUDI, ont été identifiés.

### ➤ **Sur le plan technique, institutionnel et organisationnel**

La conceptualisation de l'ancienne plateforme de l'ONDDL, malgré ses performances obtenues en termes d'appropriation par l'équipe et le dispositif de terrain, a soulevé, de l'agence, des difficultés liées aux bugs, à l'absence d'outils décisionnels et des mises à jour périodiques. Ceci a causé beaucoup de lenteurs dans la livraison des résultats. C'est pourquoi, l'ADL a commandité la construction d'une nouvelle plateforme à base d'outils conviviaux et faciles d'accès comme « Tableau et WordPress » en cours de finalisation.

La phase de mise en œuvre de l'ONDDL a révélé l'importance de l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des Exécutifs locaux et des Autorités administratives qui a facilité l'appropriation de l'ONDDL et la collaboration avec les

secrétaires municipaux, secrétaires généraux de département dans la collecte des données issues des collectivités territoriales.

Au niveau institutionnel, malgré l'absence de formalisation d'arrêtés de mise en place, par les Autorités compétentes, des organes de gouvernance Programme de Maîtrise de l'Information Territoriale (PAMIT) aussi bien au niveau national que local, le travail collaboratif mené, durant la mise en œuvre opérationnelle de l'ONDDL, a été salué et noté entre les services techniques eux-mêmes et entre les services techniques déconcentrés et l'équipe de l'ADL notamment dans le cadre de la formation et de la collecte de données.

➤ **Sur le plan du renforcement de capacités**

Le renforcement des capacités des points focaux et des services techniques tels que les CADL, SDADL, SRADL est un volet prioritaire que la phase pilote de l'ONDDL a permis de réaliser quant à l'appui mobilisé sur la la dotation en matériel informatique et en outils de connexion à l'internet pour les secrétaires municipaux chargés de la collecte des données, il est reconnu qu'il a très fortement contribué à l'obtention des résultats encourageants qui ont sanctionné la phase pilote. Il en va de même de la mise à niveau des points focaux de l'ONDDL sur la maîtrise des outils et méthodes de collecte qui est considérée comme une autre priorité pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mission de développement local.

➤ **Sur le plan de la mobilisation des ressources et de la communication**

La poursuite de la mobilisation de ressources techniques et financières pour accompagner le passage à l'échelle de l'ONDDL est nécessaire et constitue une priorité. Pour ce faire, le renforcement de la stratégie de communication et d'animation demeure une urgence à intégrer pour le passage à l'échelle et le partage des résultats et acquis de la phase pilote.

## VI. Recommandations et perspectives

### 6.1. Recommandations

La mise en place opérationnelle de la plateforme de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local est un processus riche d'enseignements aussi bien dans sa conceptualisation, sa mise en œuvre que dans son pilotage et son animation par le dispositif collaboratif et la stratégie de collecte de données. **Seize (16)** recommandations fortes sont formulées ci-dessous assorties de la définition des échéances et de l'identification des responsables de mise en œuvre.

Cependant, la mise en œuvre opérationnelle de celles-ci sur la base d'un plan de suivi nécessite une volonté politique et un accompagnement financier important. Ce qui oblige l'ADL à travailler avec tous les acteurs et partenaires ayant manifesté un intérêt sur la thématique.

*Tableau 8: Liste des recommandations*

Recommandations formulées	Echéances	Responsables	Associés
<b>Sur le portage politique</b>			
1. Organiser le lancement officiel de l'ONDDL	Au cours du 2 <sup>ème</sup> semestre 2021	ADL	MCTDAT CT & autres acteurs locaux
<b>Sur la gouvernance</b>			
2. Mettre en place un répertoire national des indicateurs de la décentralisation et du développement local	Au plus tard fin 2021	ADL	MCTDAT
3. Renforcer les capacités institutionnelles des points focaux territoriaux par l'équipement en matériel informatique et de connectivité pour faciliter les opérations de collecte et de traitement des données des CT	Chaque année	ADL	Acteurs locaux

4. Intégrer, dans la nouvelle plateforme de l'ONDDL en cours de conceptualisation, des outils décisionnels informatiques pour l'aide à la prise de décisions éclairées sur la politique de décentralisation et de développement local	1 <sup>er</sup> semestre 2021	DSIO/ADL	Consultant
5. Accompagner le renforcement des capacités techniques et matérielles des CADL	Chaque année : 2021-2025	ADL	DPDT
6. Poursuivre la formation des secrétaires municipaux, secrétaires généraux de département et représentants de services techniques déconcentrés	Continue	ADL	DPDT
<b>Sur le parachèvement de la mise en place de l'ONDDL</b>			
7. Procéder à l'évaluation de la phase pilote de l'ONDDL	Avant la fin du 1 <sup>er</sup> semestre 2021	ADL	Acteurs locaux
<b>Sur la mise à l'échelle de l'ONDDL</b>			
8. Consolider la phase pilote de l'ONDDL et formuler le Programme d'Appui à la Maîtrise de l'Information territoriale	2 <sup>ème</sup> semestre 2021	ADL	Consultant
<b>Sur le dispositif technique de collecte</b>			
9. Ajouter une nouvelle colonne dans la fiche de collecte décrivant les indicateurs	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	DSIO/ADL	Acteurs locaux
10. Impliquer dans le dispositif de collecte les infirmiers chefs de poste dans la stratégie de collecte pour minimiser la perte de	Au cours de 2021	ADL	MSAS (RM & DS)

données sur le secteur de la santé et de l'enfance			
11. Impliquer les collectifs des directeurs d'écoles (CODEC) dans la collecte des données relatives à l'état civil pour les élèves ne disposant pas encore de bulletins de naissance, y compris ceux en classe d'examen	Au cours de 2021	ADL	MEN (IA & IEF)
<b>Sur le choix et la construction des indicateurs</b>			
12. Intégrer, pour la prise en charge de l'Enfant, d'autres indicateurs relatifs à la violence et aux mutilations	Au plus tard fin 1 <sup>er</sup> semestre 2021	ADL	UNICEF
13. Limiter le nombre d'indicateurs pertinents pouvant être renseignés périodiquement dans chaque domaine prioritaire retenu	Continue	DSIO/ADL	Acteurs locaux
14. Assurer l'articulation entre indicateurs suivis par l'observatoire et ceux du Plan d'actions 2 du PSE, pour le suivi et la mesure des indicateurs économiques et des Objectifs de Développement durable à partir des territoires	Avant fin 2021	ADL	MEPC Bureau Suivi PSE
<b>Sur le financement</b>			
15. Poursuivre l'application de la <b>Directive N° 2 de l'IGE</b> consistant à « doter l'ADL de moyens financiers pour la mise en place de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local (ONDDL) et d'un système d'information géographique opérationnel et pertinent »	Continue	ADL	MCTDAT MFB

## Sur la communication

16. Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication prenant en compte les aspects d'information, de sensibilisation des Elus et Autorités administratives, de partage des résultats/livrables et de visibilité	2 <sup>ème</sup> semestre 2021	ADL	Consultant
---	-----------------------------------	-----	------------

## 6.2. Perspectives

### 6.2.1. Extension de l'ONDDL

En termes de perspectives, c'est le passage à l'échelle de l'ONDDL dans toutes les collectivités territoriales du pays qui est envisagé. Cette évolution s'accompagne de l'élargissement des domaines cibles avec notamment l'économie locale, puis l'hydraulique et l'assainissement.

Les contacts sont établis avec l'ONUDI ont permis la signature d'une convention pour la mise en œuvre du Projet Agro pôle Sud. Cette convention prend en charge le Système d'Information économique territorial dans la plateforme de l'ONDDL, l'appui de l'équipe de l'ONDDL avec la contribution des dispositifs opérationnels techniques et collaboratifs au niveau des échelons communal, départemental et régional.

En ce qui concerne l'hydraulique et l'assainissement, un partenariat est attendu avec le Projet/programme de dessalement dans la région de Fatick. La rencontre de travail organisée entre les structures impliquées souligne la nécessité de solliciter l'accompagnement de l'Agence de Développement local dans la définition du Projet/Programme. Il est prévu à cet effet l'élaboration d'une convention cadre de partenariat à travers la Direction des Systèmes d'Informations et de l'Observatoire de l'ADL.

Avec l'UNICEF, la collaboration se poursuit grâce à deux appuis financiers l'un pour l'installation d'une application informatique de suivi financier et budgétaire des

collectivités territoriales et l'autre pour le renforcement des capacités des points focaux en équipements et en matériel informatique et de connectivité.

Quant au Programme Gouvernance locale pour le Développement de l'USAID, il accompagne l'extension de la plateforme de l'ONDDL.

D'autres perspectives concernent :

- l'évaluation de la phase pilote et le partage des acquis ;
- l'élaboration et l'édition du rapport et des livrables de l'observatoire ;
- la diffusion des résultats et la sensibilisation des autorités locales ;
- le lancement officiel de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local.

## **6.2.2. Formulation du Programme d'Appui à la Maîtrise de l'Information territoriale (PAMIT)**

### **6.2.2.1. Objectif général.**

Dans le cadre de l'extension de l'ONDDL, l'ADL est en train d'élaborer un programme dénommé « Programme d'Appui à la Maîtrise de l'Information territoriale » (PAMIT) pour l'aide à la prise de décisions éclairées sur la politique de décentralisation et de développement local dans les territoires. Ce programme prend en charge le suivi des indicateurs du Plan Sénégal Emergent et des Objectifs de Développement durable (ODD) dans les territoires.

### **6.2.2.2. Objectifs spécifiques.**

Ce Programme vise l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer le système d'information décisionnel, opérationnel et le géo portail d'accès et de consultation de l'Observatoire national de la Décentralisation et Développement Local ;
- Doter chaque collectivité territoriale cible d'une plateforme fonctionnelle d'infrastructures numériques et d'un package minimal de mobiliers de bureaux ;

- Renforcer les capacités des élus et du personnel technique des collectivités territoriales en matière de production d'outils et de méthodes de collecte mais également d'analyse de données ;
- Produire périodiquement des rapports et livrables thématiques prioritaires sur la décentralisation et le développement local ;
- Assurer le suivi évaluation des ressources financières et budgétaires des collectivités territoriales ainsi que la production du rapport annuel de suivi de l'utilisation des fonds transférés par l'Etat aux collectivités territoriales ;
- Construire et implémenter des indicateurs composites de mesure du niveau de développement des collectivités territoriales et du bien-être des populations (Indice de Développement local (IDL), Indice de Gouvernance administrative (IGA), Indice de Gouvernance financière et budgétaire (IGFB), ...).

### 6.2.2.3. Composantes du programme

Trois composantes essentielles du Programme seront mises en œuvre ; il s'agit :

- **Composante 1 : Mise en place opérationnelle de la plateforme Système d'Information décisionnel et géo portail de l'ONDDL.**

Elle comporte quatre sous composantes :

- ✓ Opérationnalisation et extension de l'ONDDL sur l'étendue du territoire national,
  - ✓ Construction et production d'indices composites de développement local (IDL, IGA, IGFB),
  - ✓ Suivi évaluation des ressources financières et budgétaires des collectivités territoriales,
  - ✓ Intégration d'autres initiatives de maîtrise de l'information territoriale dans la plateforme de l'ONDDL ;
- **Composante 2 : Renforcement des Bureaux locaux en équipements, en matériel informatique et en solutions numériques.**

Elle compte deux sous composantes :

- ✓ Mise en place et équipement des bureaux locaux
- ✓ Formation et renforcement de capacités des points focaux

- **Composante 3** : Communication, animation, production et diffusion de livrables

Elle s’articule autour de trois sous composantes :

- ✓ Production de rapports annuels de l’observatoire
- ✓ Production de livrables en rapport avec les partenaires
- ✓ Elaboration et mise en œuvre d’un plan de communication.

#### 6.2.2.4. Budget.

Le budget du Programme par composante est indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>Composantes</b>	<b>Montant estimatif en FCFA</b>
<b>Composante 1</b> : Mise en place opérationnelle de la plateforme Système d’Information décisionnel et géo portail de l’ONDDL	<b>2 950 500 000</b>
<b>Composante 2</b> : Renforcement des Bureaux locaux en équipements, en matériel informatiques et en solutions numériques	<b>3 493 500 000</b>
<b>Composante 3</b> : Communication, animation, production et diffusion de livrables	<b>1 800 500 000</b>
Coordination & Gestion du Programme	<b>950 500 000</b>
<b>COÛT TOTAL DU PROGRAMME</b>	<b>9 901 500 000</b>

Le montant estimatif du programme s’élève à Neuf Milliards neuf Cent Un Millions Cinq Cent Mille francs CFA (9.901.500.000).

### 6.2.2.5. Les arrangements institutionnels suivants sont retenus :

Acteurs	Rôles et responsabilités
Ministère des CT, du Développement et de l'Aménagement des Territoires	Ancrage institutionnel, chargé de la mobilisation des partenaires et des ressources financières, du pilotage et des orientations du PAMIT
Agence de Développement local	Maîtresse d'œuvre en charge de la préparation, formulation, exécution, suivi-évaluation, coordination des activités du programme. Rôle d'animation, de surveillance et d'appui à la mise en œuvre fonctionnelle de la plateforme du système et de production de rapports
Collectivités territoriales et structures faitières	Rôle de fournisseurs de données, de consultation, d'accès et de téléchargement des données publiées dans la plateforme, de renseignement et de mise à jour des indicateurs stabilisés
Direction des Collectivités territoriales	Rôle de mobilisation des CT et mise à disposition de données financières allouées aux CT
Direction de la Promotion du Développement territorial, démembrements et Agences régionales de Développement (ARD)	Gestionnaires locaux du système, animation de la collecte de données et de validation, de consultation, d'accès et de téléchargement des données publiées dans la plateforme
Agence de Développement Informatique de l'Etat	Structure partenaire ayant des rôles d'accompagnement et de sécurisation du système

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie	Fournisseur de données démographiques et de statistiques diverses
Direction générale de la Planification des Politiques Economiques	Profil socioéconomique des communes (mise à disposition de la Base de données socioéconomiques de 500 communes) et accompagnement
Administration territoriale	Rôle d'appui et de conseil, de consultation, de surveillance des données
Partenaires techniques et financiers	Rôle d'accompagnement et de mobilisation des ressources financières
Secteur privé national et local	Rôle de soutien financier, de fournisseur et d'utilisateur de données
Société civile, OCB	Participation citoyenne, fournisseur et utilisateur de données

## Conclusion

La mise en œuvre de l'Observatoire national de la Décentralisation et du Développement local durant la phase pilote dans le Pôle Casamance s'est déroulée normalement entre 2016 et 2020. Le suivi des recommandations de l'étude de faisabilité de l'Observatoire a permis de réaliser avec succès les résultats obtenus grâce au renseignement des indicateurs prioritaires de la plupart des domaines et sous domaines retenus. Durant la phase test, la plateforme technologique de l'observatoire et le dispositif collaboratif qui l'accompagne ont globalement bien fonctionné.

Plusieurs sessions de renforcement de capacités et de formation des points focaux, de sensibilisation et d'information des autorités locales et administratives ont été organisées au cours de la période test. Ces activités préalables ont non seulement facilité la campagne de collecte de données, mais, elles ont surtout permis d'obtenir à bonne date le renseignement des indicateurs suivis dans les 113 communes et 9 départements du Pôle Casamance.

A l'issue des missions d'information et de sensibilisation des Autorités administratives et locales sur les enjeux de l'information territoriale et les défis de l'ONDDL, le sentiment le mieux partagé reste et demeure la satisfaction globale des parties prenantes. Cette appréciation positive a été réitérée lors des rencontres de synthèse des résultats obtenus dans les régions du Pôle Casamance. Des encouragements et remerciements ont été enregistrés de la part des acteurs territoriaux envers l'ADL et ses partenaires d'appui, en l'occurrence l'UNICEF.

Des résultats intéressants, dans 96,72% des collectivités territoriales du Pôle Casamance, ont été obtenus dans tous les domaines de la gouvernance locale, de l'éducation, de la santé, du 4 SB et des ressources forestières. Différents profils renseignés dans chaque collectivité et sur la période 2015-2018 contribuent à la prise de décisions éclairées et approfondies, notamment sur la gouvernance administrative des collectivités (le personnel administratif et technique, les élus et leurs organes, l'état civil), sur la gouvernance financière et budgétaire (ressources financières et budgétaires, masse salariale, etc.), sur le profil éducatif (préscolaire, moyen et secondaire, l'environnement scolaire, etc.), sur les profils sanitaire et environnemental.

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'engagement et à la détermination des points focaux formés, à la bonne compréhension des autorités locales et administratives, à la facilitation des services techniques déconcentrés et des Agences régionales de Développement, ainsi qu'à l'accompagnement des partenaires d'appui financier en l'occurrence l'UNICEF et le Programme Gold de l'USAID.

Ces différents profils constituent des livrables qui sont produits à travers des rapports distincts partagés et validés par les parties prenantes du processus de mise en place de l'ONDDL dans le Pôle Casamance. Leur édition doit permettre de faire une large restitution à l'échelle nationale et locale, notamment auprès de l'ensemble des acteurs nationaux, territoriaux et aux partenaires techniques et financiers.

Avec la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme de l'ONDDL, quelques dysfonctionnements techniques ont été identifiés notamment l'apparition de bugs et la superposition de graphiques rendant illisible l'affichage des résultats.

Par ailleurs, de nouveaux besoins ont été exprimés tels que la prise en charge de plusieurs gestionnaires travaillant de manière collégiale et simultanée, l'intégration de nouvelles fonctionnalités comme l'outil informatique décisionnel. Cette situation a motivé la construction de la nouvelle plateforme de l'observatoire utilisant deux outils WordPress et Tableau pour la rendre plus conviviale et plus facile d'accès.

Avec l'achèvement et l'évaluation de la phase pilote de l'ONDDL en 2020, l'Agence de Développement local formule d'ores et déjà un programme consolidé et d'extension sur l'étendue du territoire national intitulé « Programme d'Appui à la Maîtrise de l'Information territoriale » qui intègre de nouveaux domaines tels que l'économie locale, le foncier, l'hydraulique et l'assainissement à partir de 2021. Ce programme nécessitera des ressources financières sur les trois (3) prochaines années pour un budget estimatif de Neuf Milliards Neuf Cent Un Millions Cinq Cent Mille francs CFA (9.901.500.000).

## Liste des tableaux

Tableau 1: Liste des livrables proposés .....	27
Tableau 2: Gouvernance locale, sous domaines et indicateurs prioritaires suivis .....	30
Tableau 3: liste des indicateurs .....	35
Tableau 4: Liste des équipements distribués aux Services techniques déconcentrés.....	44
Tableau 5: : Nombre de participants des activités par département.....	46
Tableau 6: Situation de renseignement des données avant les missions .....	58
Tableau 7: Situation de renseignement des données après la mission .....	59
Tableau 8: Liste des recommandations .....	74

## Liste des figures

Figure 1: démarche de conceptualisation du projet de l'ONDDM.....	16
Figure 2: Etapes de mise en œuvre de l'ONDDL.....	20
Figure 3: Dispositif de collecte et circuit de remontée des données .....	63